

AUJOURD'HUI



L'acteur sans feu ni lieu

Christophe Lambert qui incarne le rôle du père Popieluszko assassiné par les « macoutes » polonais dans le film d'Agnieszka Holland, *Le Complot*, est le prototype de l'acteur « international ».

Page C-1.



La Boutique de l'orfèvre

Ce film dont l'action se déroule à Cracovie et à Montréal, réalisé à partir d'une dramatique écrite par Jean-Paul II, met en vedette Burt Lancaster dans un rôle qui lui va comme un gant.

Page C-1.



F'murrr et Tardi

Deux auteurs de bande dessinée étaient de passage à Montréal cette semaine pour le 5e Festival international de la BD de Montréal. L'un et l'autre ont laissé des dessins pour les lecteurs du DEVOIR.

Pages D-4 et D-5

Cassiopee brille

Michèle Mériteau, à son coup d'envoi dans la littérature jeunesse, a décroché le Prix du gouverneur général pour *Cassiopee ou l'été polonais*. L'auteur se livre très simplement en entrevue.

Page D-1

Le droit du Québec

Le Québec a le pouvoir constitutionnel de conserver la clause nonobstant malgré Ottawa et les autres provinces affirme Gil Rémillard.

Page A-2

Incidents à Port-au-Prince

La situation demeure explosive en Haïti où les incidents se multiplient entre les différentes factions de l'armée.

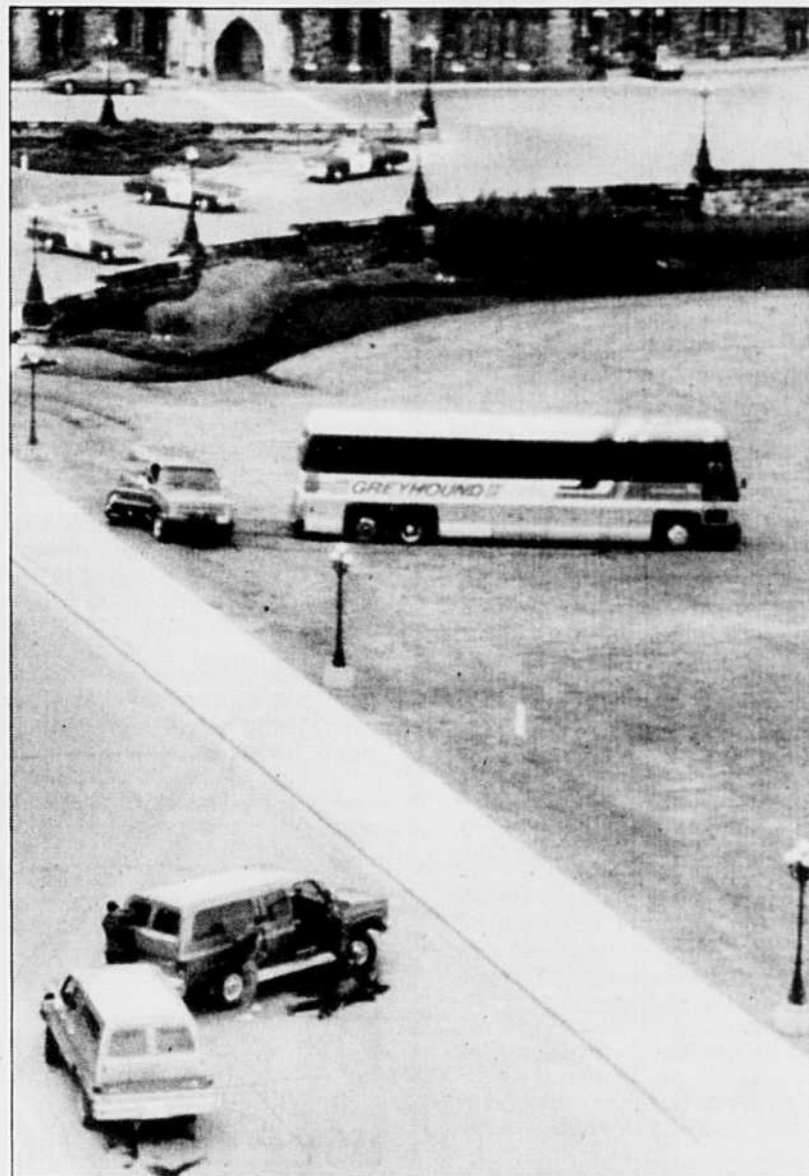
Page A-7

La chasse au nonobstant

Un éditorial de Benoît Lauzière.

Page A-10

Un autobus est détourné sur le Parlement Prise d'otages à Ottawa Dénouement heureux après 8 heures de suspense



Michel Vastel
de notre bureau d'Ottawa

LA PRISE D'OTAGES commencée à Montréal vers midi hier s'est terminée à Ottawa vers 19 h 55 et sans effusion de sang.

L'autobus 1482 de Greyhound, qui effectue la liaison régulière de Montréal à New-York, s'est retrouvé sur la colline parlementaire à Ottawa où il a été immobilisé à 14 h 25. Cinq otages et le chauffeur ont été relâchés, les uns après les autres, au cours de l'après-midi, et les cinq autres personnes, tous des hommes, semblent avoir été arrêtés par la GRC à leur sortie de l'autobus.

Au moment d'aller sous presse, on ne connaissait pas encore leur identité mais leur premier contact avec la police, qui a été intercepté par le bureau du DEVOIR à Ottawa, suggère qu'il s'agit de Québécois (ils

lançaient des « tabarnak » à la radio) parlant avec un léger accent étranger. Un homme s'est identifié comme étant « Charles ».

Un député d'origine libanaise, Mac Harb, qui semble avoir eu des contacts avec les responsables de la prise d'otages, a indiqué que les hommes parlaient précitement, comme sous le coup d'une forte émotion. Les hommes auraient réclamé la fin des hostilités au Liban et le retrait des troupes syriennes de Beyrouth.

« Vive le Liban libre. À bas la Syrie », a crié une des personnes arrêtées en montant dans une voiture de la GRC.

Le premier ministre ne se trouvait pas à son bureau du Parlement mais était tenu informé des événements. La session du parlement a dû être interrompue à 14 h 50 et les édifices évacués.

Voir page A-12: Otages

La communauté libanaise sympathise

Pierre Cayouette

LE PRÉSIDENT du Groupement libanais du Québec, M. Joseph Ghalbouni, a reconnu hier qu'un « vif sentiment de frustration anime la communauté libanaise québécoise et canadienne » et que « cela pouvait expliquer la prise d'otages ».

« Les Syriens sont en train de tout massacrer au Liban et les médias canadiens restent muets. Deux baléines prises dans la glace dans l'Arc-

tique récoltent plus d'attention et de compassion que les Libanais assiégés par les Syriens », s'est plaint au DEVOIR M. Ghalbouni.

« Nous étions au moins 3,000 sur la colline parlementaire pour protester contre l'intervention syrienne au Liban, jeudi, et les médias ont à peine rapporté l'événement. Ils ont estimé que nous étions 700. Or nous étions cinq ou six fois plus nombreux », a poursuivi le porte-parole de la communauté libanaise. M. Ghalbouni a participé à la manifestation de jeudi.

Voir page A-12: La communauté

Québec et Montréal se liguent pour Via

Isabelle Paré

Le démantèlement de Via Rail serait une « catastrophe » pour l'économie de Montréal et de Québec, estiment les maires Jean Doré et Jean Pelletier qui ont mené une offensive commune hier pour presser Ottawa de reporter toute décision dans ce dossier.

Dans la grande région de Montréal seulement, plus de 30.000 emplois sont reliés à l'industrie ferroviaire, a souligné M. Doré qui juge de plus « qu'inconcevable qu'un pays comme le nôtre puisse être privé de transport ferroviaire pour passagers ».

Tandis qu'à Québec, c'est sur la base des engagements du gouvernement fédéral et de Via Rail que la Ville a poussé les pouvoirs publics à investir plus de \$ 48 millions pour revamp sa gare intermodale, a soutenu le maire Pelletier.

Décontenancés par les rumeurs courant sur le démantèlement du service de transport pour passagers de Via Rail, les maires des deux plus grandes villes du Québec affirment que le gouvernement ne peut en visager de couper les fonds à Via Rail avant d'avoir en main les études de faisabilité que remettra la société ferroviaire au fédéral en juin.

Les deux maires ont fait parvenir des lettres au ministre des Transports, Benoît Bouchard, demandant de le rencontrer pour discuter de la question.

Voir page A-12: Québec

Débrayages illégaux dans la construction

Jean-V. Dufresne

QUELQUE 20.000 travailleurs du bâtiment ont paralysé hier la plupart des grands chantiers industriels du Québec, à trois semaines de l'échéance du décret de la construction, fin avril.

Des plaintes formelles contre l'arrêt de travail illégal d'un jour ont déjà été déposées hier par l'Association des entrepreneurs en construction du Québec, « et des employeurs ont aussi l'intention d'en saisir le Procureur-général », a déclaré hier le président de l'AECQ, M. Michel Dion.

Les grévistes sont affiliés au Conseil provincial du Québec des métiers de la construction. Ils regroupent les métiers les plus stratégiques d'une industrie particulièrement active cette année avec la relance saisonnière.

Le chantier de La Terrière de la société Alcan, au Saguenay, ceux d'Ultramar et de Reed Paper à Qué-

bec, l'atelier de peinture de General Motors à Sainte-Thérèse, le Musée de la Civilisation dans l'Outaouais, des papeteries à Chandler et dans le Témiscamingue ont été touchés par le débrayage, mais on ne signale aucun affrontement avec les ouvriers du bâtiment affiliés à la Confédération des syndicats nationaux et à la Fédération des travailleurs du Québec.

À Montréal, les chantiers de la Place Montréal Trust et les Cours Mont-Royal, dans le centre-ville, ont aussi été paralysés. Le débrayage s'est aussi étendu aux régions des Bois-Francs et de l'Estrie, touchant les chantiers de Norsk Hydro, Reynolds, Belgo, Comtec et Aircro.

Dans une conférence de presse hier matin, le président du Conseil des métiers de la construction, M. Maurice Pouliot, a confirmé l'absence de ses hommes dans les chantiers, pour protester contre « l'imbroglie » dans lequel se trouvent aujourd'hui les négociations.

Voir page A-12: Débrayages

Postés autour de l'autobus, les policiers de la GRC ont mené de patientes négociations avec les forcenés sur la colline parlementaire.

PHOTO PC

Les débrayages illégaux dans la construction au Québec ont touché plus de 20.000 ouvriers, hier. Ci-haut, à proximité du métro de Longueuil, les grutiers affiliés au Conseil provincial des métiers de la construction ont boudé le travail. La grève d'un jour a laissé déserts surtout les chantiers industriels.

PHOTO JACQUES GRENIER

Parizeau accuse Bourassa d'avoir mis en péril la clause nonobstant

Paul Cauchon

LE CHEF du Parti Québécois, Jacques Parizeau, accuse le premier ministre Bourassa d'avoir, par ses propres hésitations, pavé la voie aux attaques de Brian Mulroney contre la clause nonobstant avant-hier.

Selon lui, « sur le plan de la négociation politique, M. Bourassa a ouvert une porte inimaginable mardi, une porte qu'il n'aurait jamais du ou-

vrir, et l'on se retrouve maintenant dans une crise très sérieuse ».

En réagissant mardi au discours du Trône de la veille, M. Bourassa avait déclaré qu'il n'y aurait pas d'atteinte à la clause nonobstant tant que l'accord du Lac Meech n'aurait pas été ratifié. En ce qui concerne la clause elle-même, « nous verrons après s'il y a lieu de poser des gestes », avait-il ajouté.

Jeudi, le premier ministre du Canada attaquait violemment la clause nonobstant, une conséquence directe

de l'ouverture manifestée l'avant-veille par Robert Bourassa, selon Jacques Parizeau.

Quelques heures plus tard, M. Bourassa déclarait qu'il fallait absolument conserver la clause nonobstant, qui assurerait mieux la sécurité culturelle du Québec que l'accord du Lac Meech.

Jacques Parizeau n'en revient pas que Robert Bourassa ait exprimé deux points de vue différents en 48 heures « sur un sujet aussi impor-

Voir page A-12: Parizeau

Le Japon en crise

Philippe Ries
de l'Agence France-Presse

TOKYO — La crise politique au Japon a franchi une nouvelle étape hier avec la décision de quatre partis d'opposition d'aller dans l'unité à l'épreuve de force avec Noboru Takeshita pour obtenir la chute d'un gouvernement enlisé dans le scandale Recruit.

Réunis à Kyoto, l'ancienne capitale impériale du Japon, les présidents des quatre partis de l'opposition non communiste (Parti socialiste, Komei, Parti démocrate-socia-

liste et Parti social-démocrate unifié) ont demandé la démission du premier ministre Takeshita et la dissolution de la chambre basse de la Diète (parlement).

Ils sont également tombés d'accord pour créer un groupe consultatif chargé d'étudier la formation d'un gouvernement de coalition afin de remplacer les conservateurs du Parti libéral-démocratique, au pouvoir pratiquement sans interruption depuis la fin de la guerre.

Dans l'immédiat, estiment les observateurs, la réalisation d'un front uni de l'opposition, avec l'appui ta-

Voir page A-12: Le Japon

GÉRARD FILION
FAIS CE QUE PEUX
En guise de mémoires
Vol. de 384 pages — 24,95\$

Personnage clé du Québec d'après-guerre et de la Révolution tranquille, ancien directeur du *Devoir*, Gérard Filion raconte dans ce livre une formidable traversée du siècle.

Clifford Lincoln ne dit pas non à la succession de John Turner

QUÉBEC (PC) — L'ex-ministre québécois de l'Environnement, M. Clifford Lincoln, ne dit pas non à une éventuelle candidature de sa part à la succession de M. John Turner comme chef du Parti libéral du Canada (PLC).

Au cours d'un entretien avec un quotidien de Québec, M. Lincoln a confié qu'il réfléchissait actuellement à son avenir de député d'arrière-banc, à l'Assemblée nationale du Québec, et à la poursuite ou non de sa carrière politique entreprise en 1981. Il n'a encore pris aucune décision à savoir s'il briguera à nouveau les suffrages dans Nelligan, lors des prochaines élections provinciales.

« Cette décision sera ma priorité numéro un... parce que je ne peux avoir 20 loulaytes », dit-il.

M. Lincoln confirme que, depuis deux mois, des organisateurs fédéraux et des jeunes lui ont fait des approches « très informelles »

pour qu'il entre dans cette course encore officieuse à la direction du PLC au cours des prochains mois. Il reçoit régulièrement, en outre, des appels téléphoniques et du courrier sur le même sujet.

« C'est quelque chose de tout à fait inattendu qui m'est tombé sur la tête. Au début, ça m'a fait rigoler. Après d'autres approches, j'ai pris ça avec recul. Je n'allais tout de même pas commencer à m'exciter pour ça », de badiner le député originaire de l'Île Maurice.

« Pour le moment je suis à Québec. Je fais mon 'job' et ne cherche rien d'autre. Je ne me lance pas dans des choses comme ça simplement parce que des gens croient que je suis la meilleure personne. Je ne suis pas quelqu'un qui va s'illusionner, ce n'est pas mon style.

« S'ils veulent me prouver que c'est possible, je ne peux les en empêcher. Ils ont commencé à sans me le demander. Je n'y avais

jamais pensé une seule fois. Je n'ai pas d'organisation. À des jeunes, j'ai dit: 'Si vous voulez travailler là-dessus, bon d'accord.' »

Le président de la Commission jeunesse du PLC, M. Jean-François Simard, ainsi qu'un ex-membre de la commission politique du PLC, M. Jean-François Garneau, font justement partie d'un groupe qui entend susciter cette candidature de M. Lincoln.

Au cours de conversations avec Le Soleil mercredi, ceux-ci ont révélé qu'une importante réunion privée d'une quarantaine de personnes aura lieu dans un hôtel de Montréal, lundi soir prochain, pour jeter les bases d'un mouvement d'appui à cette fin.

M. Lincoln doit livrer à Montebello, entre les 14 et 16 avril, une communication majeure sur « les grandes valeurs libérales », lors d'un rassemblement de 700 penseurs libéraux.

Suites judiciaires au déversement de BPC dans la petite Shawinigan

OTTAWA (PC) — Le ministre fédéral de l'Environnement s'appretait hier à intenter une poursuite en justice contre la compagnie Belgo pour ne pas avoir immédiatement averti Ottawa du déversement d'huile contaminée au BPC, survenu mardi dans la Petite Shawinigan, un affluent de la rivière Saint-Maurice.

« Tout indique que nous n'avons pas été avisés », a déclaré le ministre de l'Environnement Lucien Bouchard à sa sortie des Communions. Il n'attendait plus hier qu'une confirmation finale du défaut d'avis pour porter des accusations.

La loi fédérale sur la protection de l'environnement oblige une entreprise à aviser sur le champ Ottawa d'un accident écologique, à défaut de quoi elle court le risque d'écopier d'une amende pouvant atteindre \$ 1 million. Ce n'est que près de 24 heures après le fait - et de surcroît par le biais des médias - que M. Bouchard dit avoir été informé de l'accident de la Petite Shawinigan.

« La loi fédérale est là pour être respectée », a-t-il tranché.

Le gouvernement fédéral continue par ailleurs d'étudier la possibilité de poursuivre aussi la Belgo, une division de la compagnie papetière Consolidated Bathurst, pour le déversement accidentel des 6,800 litres d'huile faiblement contaminée aux BPC.

« Le déversement semble entouré d'une certaine négligence », a indiqué M. Bouchard, et les avocats examinent actuellement le dossier.

Le ministre trouve la situation d'autant plus louche qu'un déversement s'était également produit à la Belgo le 26 mars dernier. L'entreprise n'était pas tenue d'informer tout de suite Ottawa de cet accident, étant donné la faible toxicité des produits déversés, a précisé M. Bouchard.

Le ministre a d'autre part promis l'application à brève échéance d'un train de nouvelles mesures législatives destinées à s'attaquer à l'ensemble du problème de la pollution

par les papetières.

Un projet de loi sera déposé aux Communes, a-t-il assuré, afin de remédier aux faiblesses de la réglementation actuelle, qui date de 1971 et grâce à laquelle certaines entreprises papetières échappent aujourd'hui encore à leurs responsabilités environnementales.

Certaines des nouvelles mesures envisagées par Ottawa touchant notamment les dioxines et les furannes - pourraient entrer en vigueur avant la fin de l'année, a indiqué M. Bouchard.

EN BREF...

Le train est plus populaire

(PC) — Moins de deux semaines après les rumeurs voulant que le gouvernement canadien se départisse du service passager de VIA Rail, la compagnie de la Couronne annonce que la population a utilisé plus que jamais le train comme moyen de transport. Les données rendues publiques hier montrent que 1,56 millions de personnes ont pris le train au cours du premier trimestre de 1989, une hausse de 10 % comparativement à la même période l'an dernier. Le taux d'occupation n'a été que de 54 % au cours du premier trimestre, mais chez VIA on se réjouit, puisqu'il s'agit là d'une augmentation de 14 % par rapport à l'an dernier et que les revenus ont augmenté de 15 %, atteignant \$ 45,6 millions.

Infirmières meurtrières

VIENNE (AFP) — Deux infirmières d'un hôpital de Vienne, soupçonnées d'avoir tué « 10 patients ou plus » avec des surdoses d'insuline, ont été arrêtées, vendredi, par la police, a-t-on appris de source officielle. Les deux femmes, dont l'identité n'a pas été révélée, sont passées aux aveux, a précisé la police. Les meurtres semblent avoir été commis au cours des 12 derniers mois, selon la même source. On ignore les motifs des deux infirmières qui travaillaient à l'hôpital Lainz, l'un des plus grands établissements hospitaliers de la capitale autrichienne. Depuis quelque temps, des soupçons au sujet des agissements des deux infirmières étaient apparus. Le personnel médical a informé la police qui a arrêté les deux femmes.

Salmonelle russe

MOSCOU (AP) — Plusieurs dizaines d'enfants de Moscou ont été victimes d'intoxications alimentaires dues à la salmonelle, une bactérie infantant le plus souvent la volaille, rapportait hier, l'agence TASS. Soixante-troize enfants et 14 employés d'un jardin d'enfants de Moscou ont été atteints. Leurs jours ne sont pas en danger. Des cas similaires ont été signalés dans les régions de Mourmansk et Pskov, en Carélie et dans la région autonome de Komi. Selon TASS, les responsables des services de santé publique estiment que la maladie n'est pas susceptible de s'étendre. Dans tous les cas, note l'agence, les règles d'hygiène entourant l'élevage de la volaille ont été « grossièrement violées ».

Enquête sur les yeux d'une statue

PITTSBURGH, Pennsylvanie (AP) — Un évêque catholique américain a nommé, jeudi, une commission chargée de vérifier si une statue de Jésus-Christ a réellement fermé les yeux pendant les cérémonies du Vendredi Saint dans une église de la région de Pittsburgh, Pennsylvanie. La commission étudiera les faits relatés par le curé de l'église de la Sainte-Trinité, à Ambridge, et par cinq fidèles qui affirment que la statue a changé d'apparence au cours de l'office. Selon eux, la statue a presque fermé les paupières alors qu'aparavant ses yeux étaient seulement fermés aux deux-tiers. Les cérémonies du Vendredi Saint ont été enregistrées sur cassette vidéo. Plusieurs milliers de personnes ont visité l'église pour voir la statue placée sur un crucifix au-dessus de l'autel.

Puni par où il a pêché

LOS ANGELES (AP) Le propriétaire d'un hôtel insalubre de Los Angeles a été condamné jeudi à vivre 100 jours 24 heures sur 24 dans son immeuble au milieu des rats et autres bestioles avenantes, ont annoncé les autorités. C'est le juge Suzanne Person qui a pris cette décision, applicable dès le 13 avril, à l'encontre d'Amiya Goswami, 54 ans, propriétaire d'un hôtel de quatre étages près du parc MacArthur. Et si le 25 juillet Goswami n'a pas procédé à une restauration de son hôtel, il ira passer quatre mois en prison, avec rats ou non. Le procureur Diane Stephenson a décrit l'hôtel comme un véritable trou à rats. De plus, les murs de l'édifice sont remplis de trous, la plomberie n'est qu'une passoire, les portes ne ferment pas et les détecteurs de fumées ne détectent plus grand chose. Enfin, pour s'assurer que Goswami ne quittera pas les lieux, les autorités ont disposé une sorte de « laisse électronique » qui enregistrera le moindre de ses mouvements.

LENNOXVILLE Champlain Regional College

PROGRAMME D'ANGLAIS POUR LE MONDE DES AFFAIRES

SEMAINE INTENSIVE EN ANGLAIS

Niveau intermédiaire — Programme crédité

Les sessions seront axées sur les besoins langagiers des participants

Thèmes suggérés:

relations publiques
finances
gestion
réunions et rapports
voyages d'affaires
négociations et transactions
correspondance d'affaires

Approche communicative

Groupes limités à 15 participants

Activités diversifiées en soirée:
conférenciers, tables rondes, débats,
activités récréatives, cinéma, discussions,
présentations orales

SESSION I: 4 au 9 juin, 1989

SESSION II: 9 au 14 juillet, 1989

Renseignements:

CHAMPLAIN RÉGIONAL COLLÈGE

Programme d'été — Anglais Langue Seconde

Lennoxville, Québec

J1M 2A1

819-564-3684

OPTION UQAR
naturellement!

DES ÉTUDES AVANCÉES À L'UQAR ... NATURELLEMENT!

Vous désirez entreprendre un programme d'études avancées afin d'améliorer vos chances de réussite professionnelle ou d'amorcer une carrière dans la recherche. À l'aube de ses 20 ans, l'Université du Québec à Rimouski vous offre sa gamme de programmes de 2e et 3e cycles.

LA MAITRISE EN DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

- une préoccupation centrale pour l'avenir des régions

LA MAITRISE EN ÉDUCATION

- l'approche systémique et le respect des problématiques individuelles

LE DOCTORAT EN ÉDUCATION

(UQAM en association avec UQAC, UQAH, UQAR, UQTR et UQAT)

- pour formation de chercheurs-es en éducation, ouvert à la recherche fondamentale, appliquée et à la recherche-action

LA MAITRISE EN ÉTUDES LITTÉRAIRES

(UQTR extensionnée à l'UQAR et à l'UQAC)

- un cadre souple à votre mesure (analyse ou création)

LA MAITRISE ES ARTS (ÉTHIQUE)

- un carrefour interdisciplinaire de réflexion éthique

LA MAITRISE EN GESTION DE PROJET (Réseau UQ)

- pour les professionnels-les en exercice, une formation complémentaire, expérientielle et reconnue

LA MAITRISE EN GESTION DES RESSOURCES MARITIMES

- programme interdisciplinaire (économie, gestion, océanologie) visant la formation de gestionnaires qualifiés dans le secteur maritime, notamment dans le secteur des pêches

LE DIPLOME DE 2e CYCLE EN AFFAIRES MARITIMES

- un cadre d'analyse interdisciplinaire pour la prise de décision dans le secteur maritime

LA MAITRISE EN OCÉANOGRAPHIE

- programme de recherche multidisciplinaire orientée vers le développement des ressources de la mer

LE DOCTORAT EN OCÉANOGRAPHIE

- formation d'océanographes experts du milieu côtier par une recherche multi et interdisciplinaire

L'AIDE FINANCIÈRE

Plusieurs formes d'assistance financière (bourses, assistance de recherche, charge de cours) sont disponibles pour les étudiants-es inscrits à un programme d'études avancées à l'UQAR.

Pour plus de renseignements, veuillez compléter le coupon ci-dessous et le retourner à l'adresse suivante:

Service des relations publiques et de l'information

Université du Québec à Rimouski

Local D-108

300, allée des Ursulines

Rimouski (Québec) G5L 3A1

Je désire recevoir des informations sur le-s programme-s suivant-s:

Nom: _____ Prénom: _____

Adresse: _____

Code postal: _____ Téléphone: _____

Université du Québec à Rimouski

MAISONS D'ENSEIGNEMENTS



DALE CARNEGIE
Fondateur

DEVENEZ PLUS CONFIANT EN VOUS MÊME

GRÂCE AUX COURS DALE CARNEGIE®

- Sachez tirer parti des objections
- Devenez plus enthousiaste
- Provoquez le désir d'achat
- Sachez parler en public
- Communiquez efficacement
- Améliorez vos relations humaines
- Assistez à une première séance gratuite

LE COURS DÉBUTE le mardi 11 avril à 18:30 hres (Salle Berri)

APPELEZ POUR INFORMATIONS: 285-1287

Présenté par: E. J. Glowka, 300 Léo Pariseau, Suite # 714, Montréal, Québec



COLLÈGE INTERNATIONAL DES LAURENTIDES LAURENTIAN INTERNATIONAL COLLEGE

L'ANGLETERRE AU CANADA ANNÉE SCOLAIRE EXCEPTIONNELLE ET INOUBLIABLE

Le Collège international des Laurentides offre à des étudiants(tes) âgés(es) de 16 à 18 ans, la possibilité de passer un an d'étude au coeur des Laurentides, à une heure de Montréal, en compagnie d'étudiants(tes) et de professeurs venant en majorité d'Angleterre.

Petit pensionnat mixte, de dimension familiale, le C.I.L., qui dispense son enseignement depuis 25 ans, à Sainte-Agathe-des-Monts, ouvre ses portes au public canadien.

- * Ratio exceptionnel de 1 professeur pour 5 étudiants.
- * Choix de deux certificats de l'Université de Londres et de Cambridge.
- * Le «Certificate of Attainments» s'adressant à des étudiants qui désirent parfaire leur secondaire avec des méthodes et des connaissances plus européennes.

Immersion totale en anglais, Cours de Français adapté, Séminaires et tutorats sur les événements mondiaux, Comment structurer une recherche, Cours d'arts intensifs.

* L'«Advanced Supplementary Examinations»: un cours pré-universitaire, en Art et Langues: Anglais, Français, Allemand ou Espagnol. Cours crédités par les universités canadiennes.

* Enseignement dispensé par des professeurs qualifiés venant d'Angleterre.

* Programme récréatif sans pareil:

Ski alpin dans les centres les plus renommés dans les Laurentides et aux U.S.A. — Ski de randonnée — Rafting en rivières — Camping et survie en forêt en hiver, etc.

* Le clou de l'année: le tour de l'Amérique du Nord en 4 semaines, permettant la découverte d'aspects géographiques, historiques et culturels en compagnie d'europeens, ce qui amène des interactions des plus intéressantes.

C. P. 235, Ste-Agathe-des-Monts, Québec, Canada J8C 3A3 • Tél.: (819) 326-3347



Université de Montréal
Faculté des arts et des sciences

Préparez vos passeports...

Cours d'été 1989

Le Département d'études anciennes et modernes offre des cours intensifs de langues du 15 mai au 29 juin et un voyage d'études en Turquie.

Allemand - Espagnol - Italien - Latin - Russe

Inscription: du 3 avril au 10 mai

Renseignements: 343-6222

Voyage d'études en Turquie

du 3 au 31 juillet 1989

Séjour: 2120\$ (avion en sus)

Ce tarif inclut: hôtels et repas, visites guidées et déplacements, pourboires, assistance pédagogique d'un professeur universitaire.

Renseignements et documentation
Professeur Domenico Fasciano
Département d'études anciennes et modernes
Université de Montréal
C.P. 6128, succursale A
Montréal (Québec)
H3C 3J7

Tél.: (514) 343-6222 ou 343-7063

Le voyage donne droit à 6 crédits universitaires

Date limite d'inscription: 15 mai

Permis du Québec - Exotic Tours

(0159a)

La haute fonction publique serait farcie de libéraux

Bernard Descôteaux
de notre bureau de Québec

LA HAUTE fonction publique québécoise a littéralement été envahie par le Parti libéral qui au fil des mois a installé aux postes clés de l'Administration les « amis du régime ».

Telle est l'accusation lancée hier par le Parti québécois qui constate que plus de 20 postes de sous-ministres et sous-ministres adjoints sont occupés par des partisans libéraux et des amis du régime.

Il y a toujours eu des nominations partisans dans la haute-fonction publique mais avec le Parti libéral c'est devenu de l'abus, a soutenu en conférence de presse le député de Lac-Saint-Jean, Jacques Brassard.

La chose a pris un caractère systématique, ce n'est plus occasionnel, a soutenu le député qui note que c'est en moyenne un poste de sous-ministre sur six qui a été confié à des partisans libéraux. C'est beaucoup trop, soutient-il en demandant où cela s'arrêtera si le Parti libéral était réélu.

Les nominations partisans, on en retrouve partout, qu'il s'agisse des conseils, régie, offices et directions de sociétés d'État. Chez les sous-ministres, cela apparaît encore plus grave au député car on touche là au centre névralgique du gouvernement.

Le relevé fait par M. Brassard montre que souvent, le cabinet du premier ministre puise pour ces nominations dans le bassin d'attachés politiques et des cadres du parti libéral. Il note à cet égard que l'opération est dirigée par Renaud Caron, qui fut chef de cabinet du ministre Paul Gobeil, et qui est aujourd'hui secrétaire général associé au Conseil exécutif et responsable des emplois supérieurs.

M. Caron réussit très bien dans son mandat, note M. Brassard en faisant la revue des sous-ministres libéraux. Dans la liste du député on retrouve deux catégories de partisans libéraux: ceux qui ont été liés au gouvernement actuel et ceux qui ont travaillé auprès de ministres du premier gouvernement Bourassa.

Dans la première catégorie, on retrouve par exemple Jean-Claude Rondeau, conseiller spécial du ministre Claude Ryan, devenu sous-ministre à l'Éducation puis, depuis peu, aux politiques linguistiques. Ghyslain Fortin, conseiller du ministre Gérard-D. Lévesque devenu secrétaire général associé au Conseil exécutif, responsable du développement économique. Johanne Bergeron, attachée politique de Daniel Johnson devenue sous-ministre responsable du secrétariat à la jeunesse. Denis Ricard, conseiller de Robert Bourassa devenu sous-ministre adjoint aux Affaires internationales.

Dans la catégorie des anciens, on retrouve des attachés politiques qui avaient depuis longtemps laissé la politique pour faire carrière dans le secteur privé ou comme fonctionnaire. C'est le cas, par exemple, de Jean Alarie qui a été sous-ministre et est président de la Commission de police maintenant; Jean-Claude Villiard, sous-ministre aux Affaires internationales; Jean-Renaud Poirier, sous-ministre adjoint à Énergie et Ressources; Jacques Fournier, sous-ministre adjoint aux Affaires municipales.

Le Parti québécois a fait lui aussi à l'occasion des nominations partisans, a reconnu volontier le député Brassard qui a dit être prêt à soumettre les nominations péquistes à une comparaison exhaustive avec les nominations libérales. Il y avait dans le gouvernement Lévesque une auto-censure qui faisait que l'on évitait les abus.

La main-mise du Parti libéral sur l'appareil de l'État n'est pas sans conséquences, a poursuivi le député en se demandant « comment croire que les intérêts de la population passent toujours avant ceux du parti au pouvoir ». À son avis, le Parti québécois devra, s'il reprend le pouvoir, s'interroger sérieusement sur l'avenir des hauts-fonctionnaires dont les liens avec le Parti libéral sont bien connus.

Les nominations partisans seraient aussi très nombreuses dans les organismes gouvernementaux comme les régies, commissions, conseils. Chaque semaine, le Conseil des ministres approuve plusieurs nominations pour lesquels la filière politique aurait joué près d'une centaine de fois, prétend M. Brassard.

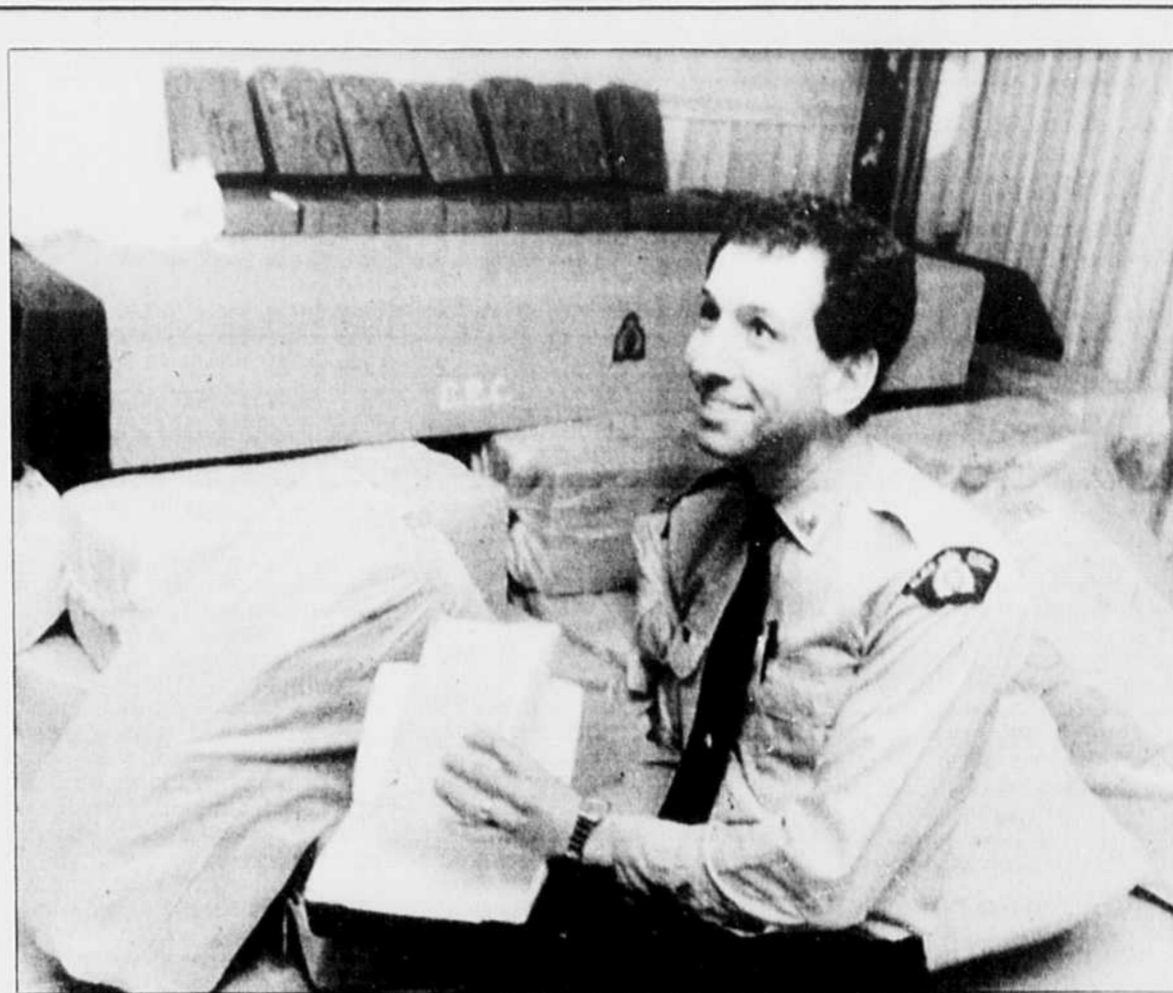
Il y a certains organismes qui sont plus populaires que d'autres. Ainsi, la Commission municipale du Québec est devenu un véritable Sénat libéral pour d'anciens députés comme Lucien Caron, Guy Bacon, Roland Dion, dit M. Brassard. À la CSST, on retrouve le même phénomène. Six des 15 membres de cette commission sont des partisans libéraux avoués.

À travers l'ensemble des nominations examinées, M. Brassard dit avoir été surpris de retrouver ce qui lui apparaît être des filières. Il y a la filière Alliance Québec dont plusieurs anciens membres comme Thomas Mulcair, Russell Breen, Sylvia Chesterman qui ont bénéficié de nominations dans diverses commissions. Il y a aussi « la filière Labbatt » comprenant plusieurs personnes qui ont travaillé avec le chef de cabinet du premier ministre, Mario Bertrand, qui a été un vice-président de cette brasserie.

Dans cette filière, on retrouverait notamment le sous-ministre de la Justice, Jacques Chamberland, la sous-ministre aux Loisirs Chasse et Pêche, Gisèle Desrochers, un membre de la RIO, Raymond Boucher.

Le bureau du premier ministre Bourassa a réagi à ces accusations de M. Brassard en distribuant un extrait du livre « Réflexions sur l'art de se gouverner » écrit par Louis Bernard qui fut chef de cabinet de René Lévesque et secrétaire général du Conseil exécutif. Dans cet extrait, celui-ci y approuvait la pratique des nominations partisans mais à la condition que cela se fasse sans arbitraire et en respectant un certain dosage.

De 1982 à 1986, les nominations provenant de l'intérieur de la Fonction publique ont été la règle pour 80% des cas, les autres venant pour 10% de la filière politique et pour 10% du secteur privé. M. Bernard indiquait qu'il faudrait augmenter le recrutement dans le secteur privé mais que pour la filière politique la prudence s'impose. « Des précautions spéciales doivent être prises pour qu'uniquement un petit nombre de personnes particulièrement compétentes soient nommées par ce canal. Il faut prendre garde en effet de politiser la fonction publique », écrivait-il.



La plus importante saisie

PHOTO CP

Le sergent Lucien Guy de la Gendarmerie royale du Canada montre un paquet de 1 kg de cocaïne qui fait partie des 500 kilos saisis dans un appartement du centre-ville de Montréal, ce qui

en fait la plus importante saisie de drogue de l'histoire du Canada. La drogue qui provenait de Colombie était destinée, croit-on, au marché américain et aurait été amenée au Canada par un petit avion qui aurait longé la côte américaine pour se poser sur un petit terrain d'atterrissage au Nouveau-Brunswick. La GRC a procédé à l'arrestation d'une personne d'origine colombienne en rapport avec cette affaire.

Au moins 1,000 intoxications aux pesticides chaque année

QUÉBEC (PC) — La nouvelle Loi sur les pesticides prévoit qu'à partir du 1er mai, les techniciens en extermination devront détenir un certificat de compétence du ministère de l'Environnement du Québec, a-t-on rappelé hier au congrès des exterminateurs.

Cette mesure vise à diminuer le nombre d'empoisonnements causés par la négligence des utilisateurs de pesticides. Au moins un millier de cas d'empoisonnements sont référés chaque année au Centre antipoison du Québec, a dit M. Paul Maheu, président du congrès.

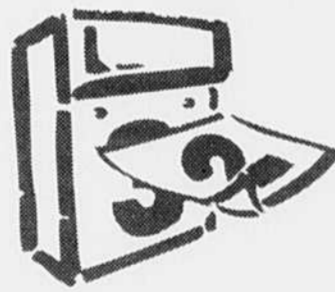
Quelque 250 spécialistes de l'extermination se sont réunis à Québec au 46e congrès annuel de l'Association canadienne de lutte contre les parasites où un groupe de scientifiques et de chercheurs ont fait part des plus récents développements en matière de lutte antiparasitaire.

Les sujets de bon nombre de conférences avaient été choisis de façon à préparer les techniciens à subir avec succès les examens de certification du ministère de l'Éducation.

Les congressistes ont aussi pris connaissance des plus récentes façons de combattre les parasites. Plutôt que de recourir aux produits chimiques, on fait maintenant appel à l'utilisation de bactéries, d'hormones, d'enzymes et même de manipulations génétiques. Les résultats sont tellement encourageants que, d'ores et déjà, on prévoit qu'en l'an 2025, on n'utilisera plus que des pesticides entièrement naturels.

D'une facture à l'autre, le montant peut varier. Voyons pourquoi.

La facture d'électricité comporte, pour la plupart des clients, un relevé des consommations passées, ce qui permet de faire des comparaisons. Les montants varient et vous cherchez l'origine de ces fluctuations. Avant toute chose, il importe d'examiner les facteurs qui influencent votre consommation d'électricité.



La période de consommation couverte par la facture peut aller de 55 à 65 jours

10 jours de consommation en été, ça peut passer inaperçue; en hiver, ça peut faire toute une différence!



Le climat passe d'un extrême à l'autre

Au Québec, les variations saisonnières s'avèrent très importantes. En règle générale, on consomme plus en février qu'en avril. Les consommations varient aussi d'un hiver à l'autre.



Les habitudes de consommation changent

Une personne de plus à la maison? Un nouvel appareil électroménager? On prend davantage de bains ou de douches? Voilà quelques exemples qui peuvent expliquer des hausses de consommation. En fait, votre facture d'électricité est un peu le reflet de votre façon de vivre.



Il ne nous est pas toujours possible d'avoir accès à votre compteur

Dans ce cas, la facture porte la mention « consommation estimée ». Ce n'est qu'une fois le relevé obtenu que votre consommation réelle sera connue. On procédera alors aux ajustements nécessaires qui se refléteront sur votre prochaine facture.

Comme vous pouvez le voir, il est tout à fait normal que le montant de vos factures d'électricité varie. Et comme le système de facturation d'Hydro-Québec comporte toute une série de mécanismes de contrôle, les risques de variations « anormales » sont réduits au minimum.



L'ACTUALITÉ INTERNATIONALE

LE MONDE EN BREF

Walesa ira à Strasbourg

STRASBOURG (AFP) — Lech Walesa, président du syndicat polonais Solidarité, sera à Strasbourg le 10 mai pour recevoir le prix des droits de l'Homme que lui a décerné le 3 mars par le Conseil de l'Europe et participera à la pose de la première pierre du nouveau palais des Droits de l'Homme, a-t-on appris à Strasbourg de source diplomatique. M. Walesa recevra ce prix, dans l'hémicycle du conseil, en même temps que l'Association internationale des droits de l'Homme d'Helsinki (dont le siège est à Vienne), qui avait reçu le prix conjointement avec lui. Le 10 mai sera également le jour où l'assemblée parlementaire du conseil, qui comptera à cette date 23 membres après l'entrée, le 5 mai, de la Finlande au comité des ministres, procédera à l'élection d'un nouveau secrétaire général de l'organisation. L'actuel tenant du titre, Marcelino Oreja (Espagne), a, en effet, annoncé son intention de ne pas solliciter le renouvellement de son mandat, qui vient à expiration au mois de septembre 1989.

Un appel de Nelson Mandela

JOHANNESBURG (Reuters) — Le dirigeant nationaliste noir Nelson Mandela a lancé un appel à la réconciliation entre les différentes communautés noires d'Afrique du Sud, rapportait hier le radio sud-africain. M. Mandela, emprisonné depuis 25 ans, a écrit au chef zoulou Mangosuthu Buthelezi un plaidoyer en faveur de l'instauration de relations cordiales entre le Congrès national africain (ANC) et le mouvement zoulou conservateur Inkatha. C'est la première fois que le leader de l'ANC, âgé de 70 ans, intervient dans le conflit entre le Front démocratique uni (UDF), lié à l'ANC, et l'Inkatha. Les affrontements entre les deux groupes ont fait plus de 1,000 morts ces deux dernières années dans la province du Natal.

La RDA critique les réformes

BERLIN-EST (Reuters) — La RDA, qui mène un combat d'arrière-garde contre les réformes entreprises par certains des autres pays de l'Est, comme la Pologne et la Hongrie, a estimé hier que leurs expériences entraînaient le communisme sur de mauvaises voies. Le journal au plus fort tirage de RDA, *Junge Welt*, quotidien de la jeunesse communiste, écrit que le chômage, l'apparition de partis « bourgeois » et de syndicats indépendants dans certains pays frères — référence à la réalisation de Solidarité — « n'est certainement pas du socialisme... ». Toutefois, *Junge Welt* modère ses critiques en reconnaissant le droit des pays communistes à suivre leur propre voie. « Le socialisme modéré RDA admet naturellement la possibilité de différences entre pays socialistes », écrit le quotidien. La RDA s'est aussi récemment démarquée des réformes entreprises en URSS par Mikhaïl Gorbatchev.

Quatre morts en Casamance

DAKAR (Reuters) — Quatre séparatistes casamançais ont été tués mardi, fête de l'indépendance du Sénégal, au cours d'un accrochage avec l'armée, a rapporté hier l'organe du Parti démocratique sénégalais (PDS, opposition). Selon *Sopi*, l'incident a opposé des séparatistes au 5^e bataillon de la zone sud de l'armée de terre. Deux *Fouga* de l'armée de l'air et deux compagnies de parachutistes ont été envoyés le lendemain en renfort, ajoute-t-il. Contacté hier à Ziguinchor par téléphone depuis Dakar, le commandant de la zone sud a déclaré à Reuters ne pas être au courant de l'incident. « Tout est calme ici et aucun renfort n'a été envoyé à ma connaissance », a déclaré le colonel Ousmane Ndiaye. Le dernier incident entre forces de l'ordre et séparatistes casamançais remonte au 18 décembre 1988, date à laquelle deux gendarmes avaient été abattus et quatre autres blessés dans une embuscade à Bignona, à 350 km au sud de Dakar. Les indépendantistes de Casamance, peuplée en majorité de Diolas animistes ou chrétiens, dénoncent une marginalisation politique et économique de leur région par le pouvoir central.

NAMIBIE

Washington et Moscou au secours de l'ONU

Philippe Debeusscher
de l'Agence France-Presse

NEW YORK (Nations unies) — Les États-Unis et l'URSS sont venus à la rescousse des Nations unies pour remettre sur les rails le plan d'indépendance de la Namibie compromis par près d'une semaine de violents combats entre les forces de la Swapo et celles contrôlées par l'Afrique du Sud, chargée de l'administration du territoire pendant la transition.

Une réunion de la commission conjointe chargée de contrôler les accords de paix dans la région se tiendra aujourd'hui. On confirme à l'ONU qu'elle se tiendra près de Windhoek.

Tant l'artisan américain des accords, Chester Crocker, que son homologue soviétique Anatoly Adamichine y participeront à côté de l'Angola, Cuba et l'Afrique du Sud. Le représentant spécial de l'ONU pour la Namibie, Marti Ahtisaari, y assistera en observateur. Il devait avoir hier un entretien avec le chef de la diplomatie sud-africaine, « Pik » Botha.

Un très haut responsable de l'ONU a déclaré à l'AFP que l'intervention directe des États-Unis et de l'URSS dans l'imbricolage namibien, au travers de cette réunion, était « une bonne chose ». Il a exprimé l'espoir

que le processus d'indépendance puisse être fermement rétabli d'ici le milieu de la semaine prochaine. D'ici une semaine, les Nations unies comptent pouvoir déployer sur le terrain deux des trois bataillons d'infanterie du GANUPT, la force onusienne chargée de superviser les opérations d'indépendance.

La même source s'est d'autre part félicitée de la coopération apportée ces derniers jours par les États-Unis et l'URSS aux efforts de l'ONU pour reprendre en mains la situation.

Il a noté que l'Union soviétique s'était abstenue de prendre partie dans le différend opposant la Swapo à l'Afrique du Sud sur la présence ou non de bases militaires du mouvement indépendantiste sur le territoire namibien durant la période de transition.

Le haut responsable a confirmé que l'URSS commencerait en outre l'acheminement, au début de la semaine prochaine, du bataillon d'infanterie kényan du GANUPT. Les États-Unis organiseront, ce week-end, un pont aérien pour transporter le bataillon finlandais. 425 Casques bleus de ce pays sont attendus aujourd'hui sur la base militaire de Grootfontein, au nord de Windhoek. Le reste arrivera en début de semaine prochaine.

L'arrivée accélérée de ces Cas-

ques bleus, espèrent les dirigeants de l'ONU, devrait permettre au GANUPT de commencer enfin à jouer son rôle, et à faciliter le renvoi des forces territoriales dans leurs cantonnements, si le cessez-le-feu parvient à être rétabli à la suite des négociations menées par l'ONU et des travaux de la commission de contrôle conjointe.

Pour faciliter un compromis, les responsables de l'ONU, a-t-on appris, ont proposé aux dirigeants de la Swapo et de l'Afrique du Sud d'anticiper sur l'une des étapes prévues dans le processus, en procédant à l'enregistrement et au désarmement des forces de la Swapo actuellement en Namibie.

Les soldats désarmés de la Swapo auraient le choix entre l'intégration individuelle à la vie civile namibienne ou au rassemblement dans des « centres ». Ceux refusant de déposer les armes devraient regagner l'Angola. Les dirigeants de la Swapo demandent la création de bases militaires dans le nord de la Namibie pour leurs hommes, avec d'être sur un pied d'égalité avec les forces territoriales et sud-africaines. L'Afrique du Sud ne veut pas en entendre parler.

Les membres du Conseil de sécurité de l'ONU, que M. Perez de Cuellar devait mettre au courant des der-

niers développements hier après-midi, sont divisés sur cette question. Les Occidentaux considèrent que la demande de la Swapo est contraire aux accords. Les non-alignés, eux, se réfèrent à des dispositions de 1979, rejetées à l'époque par Pretoria, pour affirmer qu'elle était prévue par le plan de l'ONU. L'URSS, elle, n'a pas pris position.

La question sera au centre de la réunion de la commission conjointe prévue à Windhoek, selon le protocole tripartite de Genève (Angola, Cuba, Afrique du Sud) signé l'été dernier à Genève et dont le texte n'a été rendu public que cette semaine à la demande de Pretoria.

Ce document prévoit, en effet, que « l'Angola et Cuba utiliseront leurs bons offices afin qu'une fois achevé le retrait des forces sud-africaines d'Angola et dans le contexte également de l'arrêt des hostilités en Namibie, les forces de la Swapo soient déployées au nord du 16^e parallèle ».

Toutefois, les discussions au sein de la commission de contrôle pourraient être difficiles, Cuba estimant que cette formule n'exclut pas la présence de bases de la Swapo en Namibie. La poursuite des combats en Namibie pourrait entraîner La Havane à remettre en cause le retrait des forces cubaines d'Angola, selon des sources diplomatiques à l'ONU.

North avoue avoir menti devant le Congrès

WASHINGTON (Reuters) — L'ancien conseiller de la Maison-Blanche Oliver North a avoué hier avoir menti devant le Congrès et détruit des documents pour dissimuler le rôle qu'il a joué dans l'« Irangate », l'affaire des ventes illégales d'armes américaines à l'Iran, dont les bénéfices ont servi à financer les rebelles nicaraguayens de la Contra.

North a déclaré devant un jury fédéral avoir menti sur le rôle qu'il avait joué pour obtenir une aide à la Contra, lors d'une réunion en août 1986 avec des membres de la commission des renseignements de la Chambre des représentants.

North a aussi reconnu avoir fait détruire des documents ultra-secrets au Conseil national de sécurité. Robert McFarlane, l'ancien chef de cet organisme, le lui ayant demandé.

« Je me sentais comme un pion dans une partie d'échecs disputée par des géants », a déclaré North.

L'ancien conseiller de la Maison-Blanche s'est présenté comme un « marine loyal ayant obéi aux ordres avant de servir de bouc émissaire dans le scandale de l'Irangate ».

Ses avocats ont soutenu que le projet de vente d'armes à l'Iran et le détournement d'une partie des bénéfices au profit des rebelles nicaraguayens avaient été approuvés par le président Ronald Reagan en personne.

Prié de dire s'il avait dit la vérité

lors d'une réunion tenue le 6 août 1986 à la Maison-Blanche et à laquelle participaient des membres de la commission du renseignement de la Chambre des représentants, North a répondu : « Non. »

À la question : « Pensez-vous que votre comportement était illégal ? »,

posée par l'avocat de la défense Brendan Sullivan, North a répondu : « Non. Je ne pensais pas qu'il était illégal, mais on m'a appris à faire la différence entre le bien et le mal. Je savais que ce n'était pas juste de ne pas dire la vérité à cette réunion, mais je ne pensais pas que c'était illégal. »

Un conseiller d'Arafat dénonce la « manoeuvre » de Shamir

ABOU-DHABI (Reuters) — Le plan israélien sur des élections dans les territoires occupés n'est que de la poudre aux yeux, a estimé hier un conseiller de Yasser Arafat.

« Les propositions israéliennes pour des élections ne constituent pas un plan de paix. Ce sont plutôt des manoeuvres destinées à faire croire au reste du monde qu'il existe une initiative de paix israélienne », a déclaré Imad Chakour, cité dans le quotidien *Al Itihad*, publié dans les Émirats.

Jeudi, à l'issue de ses premiers entretiens avec le président George Bush à Washington, le président du conseil israélien, Yitzhak Shamir, a proposé la tenue d'« élections démocratiques et libres » dans les territoires occupés de Cisjordanie et de la bande de Gaza. Un tel scrutin excluerait des représentants de l'OLP.

Toujours selon le quotidien d'Abou-Dhabi, Chakour a ajouté que l'OLP, si elle y participait, remporterait aisément n'importe quelle élection organisée dans les territoi-

res occupés.

Le gouvernement de Shamir refuse tous pourparlers avec la centrale palestinienne d'Arafat, qu'il considère comme une organisation terroriste. Il cherche, en revanche, à ouvrir un dialogue avec d'autres Palestiniens vivant dans les territoires occupés, dans l'espoir de mettre un terme à l'Intifada.

Au moins 422 Palestiniens et 17 Israéliens ont été tués depuis le début de l'insurrection, il y a 16 mois.

Les négociations reprennent en Corse

BASTIA (Reuters) — Les négociations entre les syndicats de fonctionnaires en grève depuis sept semaines et les préfets des deux départements corses ont repris hier soir après une interruption de plusieurs heures, a-t-on appris auprès des syndicats et de la préfecture de Bastia.

Les préfets mandatés par le gouvernement pour négocier l'octroi d'une indemnité de transport aux fonctionnaires sont revenus vers 18 h 30 à la table de négociation avec des éléments nouveaux, a indiqué un collaborateur du préfet de Haute-Corse.

« Disons qu'ils ont à proposer au nom du gouvernement des nuances assez subtiles » sur la définition de l'indemnité de transport, a-t-il expliqué.

Les grévistes demandent que la vie chère en Corse, qui est à la base de leur mouvement, soit mentionnée clairement dans la définition de l'indemnité. Le gouvernement est opposé au classement de la Corse en zone zéro (zone de vie chère), craignant un effet de boule de neige dans d'autres régions françaises.

Lors de l'interruption des négociations, 24 délégués syndicaux avaient décidé d'occuper la préfecture de Bastia, où les négociations ont débuté jeudi, jusqu'à ce que le gouvernement leur fasse de nouvelles propositions.

Toutes les liaisons aériennes entre la Corse et le continent ont été bloquées par les grévistes tandis que des militants nationalistes bloquaient le port d'Ajaccio et occupaient les locaux de la compagnie maritime SNCM.

Des commerçants, membres du Collectif corse de lutte constitué par le leader autonomiste Edmond Simeoni, ont occupé dans le même temps les agences de Bastia de la Société générale et de la Banque nationale de Paris pour demander des délais de paiement.

La première journée de négociation, jeudi, s'était achevée dans la confusion et avait donné lieu à de nouveaux heurts entre manifestants et forces de l'ordre, tandis que les négociateurs campaient pour la nuit dans le hall de la préfecture.

PARCE QU'UN VOTE ÇA COMPTE...



L'ACTUALITÉ INTERNATIONALE

HAÏTI

Les incidents se multiplient entre différentes factions de l'armée

PORT-AU-PRINCE (AFP) — Des tirs de canons ont éclaté pendant dix minutes hier soir à Port-au-Prince dans la zone du palais présidentiel où unités rebelles et partisans du général Prosper Avril, président du gouvernement militaire haïtien, continuaient à se faire face.

Ces tirs ont été entendus entre 19 h 40 et 19 h 50 locales, mais on ignorait encore une vingtaine de minutes plus tard s'il s'agissait de tirs d'intimidation ou de tirs réels.

Des tirs sporadiques et des rafales d'armes automatiques et de fusils

d'assaut étaient également entendus au même moment dans plusieurs quartiers de la capitale dont celui de Delmas, à l'est de Port-au-Prince, et Pétienville, au sud-est de la capitale.

En début de soirée, quatre blindés de la garde présidentielle fidèle au général Avril étaient en position devant le palais national, tandis qu'un cinquième placé derrière le palais avait son canon braqué vers les casernes Dessalines où sont cantonnés les soldats rebelles du bataillon Jean-Jacques-Dessalines.

Il s'agit de blindés légers à quatre

roues américains « V150 Cadillac-gage commando » équipés d'un canon de 20 mm et de deux mitrailleuses de 7,62 mm. Un canon bi-tube « TCM-20 » de 20 mm a également été aperçu par l'AFP dans la même zone.

Le détachement d'une trentaine de soldats du bataillon Dessalines qui avait occupé, en début de matinée jeudi, la station de l'Église catholique Radio-Soleil s'y trouvait toujours en début de soirée et serait doté d'armes anti-char. Les officiers du bataillon Dessalines qui participent à la rébellion ne portent pas de galons et d'identification sur leur tenue de combat, contrairement à l'usage.

La garde présidentielle assurait toujours, en fin de journée, la garde des bâtiments des Télécommunications d'Haïti, de l'Électricité d'Haïti et de la radio-télévision d'État. Celle-ci n'émet plus depuis jeudi à la suite d'un incident technique qui aurait été provoqué par l'explosion d'une grenade lancée par des soldats du bataillon des Léopards qui soutient la rébellion.

Le bataillon Jean-Jacques-Dessalines (900 hommes) et le bataillon anti-guérilla des Léopards (450 hommes) exigent le départ du général Avril, soutenu par la garde présidentielle (1.100 hommes) dotée de six blindés V-150.

Hier après-midi, les incidents s'étaient multipliés entre différentes

factions de l'armée, certaines appuyées par des civils en armes, après l'échec jeudi d'une tentative de réconciliation entre partisans et adversaires du général Prosper Avril, président du gouvernement militaire.

Les civils armés sont apparus pour la première fois aux côtés des soldats du bataillon des Léopards qui ont semé la panique en tirant des rafales d'armes automatiques en l'air et ont réquisitionné plusieurs véhicules particuliers à Pétienville, quartier situé à huit km du centre de la capitale.

Ils ont également obligé les habitants à abandonner les rues et les commerçants des magasins et du marché à fermer boutique, selon divers témoignages.

La tension s'est aggravée jeudi soir à la suite d'un affrontement armé entre des soldats du corps des Léopards, entré en rébellion contre le général Avril à la suite du bataillon Jean-Jacques-Dessalines, et des éléments de la garde présidentielle, restée fidèle au chef de l'État.

Deux Léopards ont été tués et un troisième blessé, selon un porte-parole du gouvernement haïtien. Un soldat du bataillon Dessalines a cependant affirmé sur les ondes de la station catholique Radio-Soleil, occupée par cette unité, que les morts étaient au nombre de 12.

Le soldat, se présentant comme le porte-parole du bataillon Dessalines

et des Léopards, a qualifié l'incident de « crime de guerre » et a réclamé une nouvelle fois « le départ du général Avril, son remplacement par le président de la Cour de cassation, le rétablissement intégral de la Constitution et des élections libres dans 120 jours ».

Hier, quatre stations de radio, dont les deux plus importantes du pays, Radio Haïti-Inter et Radio Métropole, ont cessé d'émettre après le sabotage de leurs installations par des hommes armés en uniforme vert olive, que plusieurs témoins ont identifiés comme des membres de la garde présidentielle.

Le général Avril — qui a reçu l'appui officiel du gouvernement des États-Unis — a cependant affirmé hier à l'ambassadeur américain à Port-au-Prince, Bronson McKinley, qu'il n'avait « rien à voir » avec cet incident.

Selon les observateurs, la multiplication des incidents laissait peu d'espoir pour une solution négociée entre les Léopards et les 900 soldats du bataillon Dessalines commandé par le colonel Guy François, d'une part, et la garde présidentielle, d'autre part.

Cependant, selon de bonnes sources, une partie du bataillon Dessalines se serait prononcée pour une « réconciliation entre frères d'armes ».

De Montréal, l'organisme Développement et Paix a fait tenir hier au

président haïtien Prosper Avril un télégramme protestant contre l'occupation militaire de la station catholique Radio-Soleil et contre la séquestration de l'équipe de cette station. Développement et Paix demande « la mise en liberté immédiate de Hugo Trieste et de son équipe ».

D'autre part, un reporter montréalais a réussi à rejoindre hier midi au téléphone un collègue se trouvant à Port-au-Prince. Selon ce journaliste en poste en Haïti, « personne ne parle », les sources qui étaient normalement en contact avec lui ayant choisi de ne plus donner signe de vie.

Ce journaliste d'Haïti estimait hier midi que « les soldats découragent toute activité quand la vie reprend », aux marchés par exemple; ils « persuadent » les gens de rentrer chez eux, n'hésitant pas à tirer des salves en l'air pour appuyer cette « invitation ». Ce journaliste faisait état de la rumeur portant sur la formation d'un « cabinet de crise », d'un gouvernement civilo-militaire, sans pouvoir être sûr, toutefois, des démarches présumées en cours pour sortir de l'impasse entre la garde présidentielle, d'une part, et les Léopards et les soldats de la caserne Dessalines. Toujours selon ce journaliste en poste en Haïti, le gouvernement Avril pourrait « tomber à l'usure » car, selon lui, « il ne peut plus maîtriser la situation ».

Affrontements sur l'esplanade des Mosquées à Jérusalem-Est

JÉRUSALEM (AFP) — De violents affrontements hier sur l'esplanade des Mosquées d'Omar et d'El Aqsa à Jérusalem-Est, troisième lieu saint de l'islam après la Mecque et Médine, ont fait 11 blessés, a annoncé la police israélienne.

Huit Israéliens, dont cinq policiers, ont été blessés par des pierres et trois Palestiniens par des balles en caoutchouc, a-t-on précisé de même source. En outre, 37 Palestiniens ont été arrêtés, a-t-on ajouté.

Ces affrontements, les premiers du genre depuis plusieurs mois, ont éclaté à l'issue de la prière du vendredi, premier jour du mois de jeûne du Ramadan.

Près de 15.000 fidèles étaient présents sur l'esplanade des Mosquées, le Haram Al Sharif. À l'issue de la prière, des centaines de jeunes Palestiniens ont brandi des drapeaux palestiniens et attaqué les policiers israéliens, présents en nombre, à coups de pierres et aux cris de « Allah Akbar » (Allah est grand).

Assaillis, les policiers ont alors lancé des grenades lacrymogènes pour disperser les manifestants. Ces derniers se sont repliés à l'intérieur des mosquées. Trois Palestiniens ont été atteints par des balles de caoutchouc et cinq policiers ont été légèrement blessés par des jets de pierre au cours de cet affrontement.

Trois fidèles juifs qui priaient face au mur des Lamentations, dernier vestige du temple de Salomon, sur l'emplacement duquel se trouvent aujourd'hui les mosquées d'Omar et d'El Aqsa, ont été atteints par des pierres lancées par-dessus le mur,

a-t-on précisé de sources policières.

Le caméraman d'une équipe d'une chaîne de télévision autrichienne qui se trouvait sur les lieux, Wolfgang Scheider, a été également légèrement blessé au visage par des jets de pierre, a-t-on indiqué.

Les 37 Palestiniens arrêtés à la suite de ces incidents habitent, dans leur majorité, la bande de Gaza occupée, a précisé la police. Selon elle, les militants du mouvement islamiste Hamas, solidement implanté à Gaza, seraient à l'origine des troubles qui ont éclaté sur l'esplanade des mosquées.

La police a autorisé les fidèles musulmans à quitter l'esplanade quelques heures après les incidents, a-t-on ajouté.

Ces affrontements interviennent au lendemain de la rencontre, à la Maison-Blanche, du premier ministre israélien Yitzhak Shamir avec le président américain George Bush. M. Shamir, qui a réaffirmé son refus d'un dialogue avec l'OLP et de la création d'un État palestinien indépendant en Cisjordanie et Gaza, s'était à cette occasion prononcé en faveur d'élections dans les territoires occupés.

Seize mois après le déclenchement du soulèvement populaire palestinien en Cisjordanie et Gaza, et après les espérances suscitées côté palestinien par les récents succès remportés par l'OLP sur la scène diplomatique, cette proposition de M. Shamir a fait l'effet d'une douche froide chez les Palestiniens, estiment les observateurs.

VARSOVIE (AFP) — Plus rien ne s'oppose désormais, sur le plan législatif, à la réalisation des accords conclus entre le pouvoir et l'opposition dans le cadre des débats de la table ronde (6 février-5 avril), après l'adoption par la Diète polonaise (parlement), hier, des grands projets de loi portant sur une libéralisation de la vie publique dans le pays.

Avec une très grande célérité, les députés se sont successivement prononcés, à une forte majorité, pour la mise en place d'un système parlementaire à deux chambres (Diète et Sénat) et d'un régime présidentiel fort, pour la restauration du pluralisme syndical et pour la liberté d'association en Pologne.

L'adoption, en premier lieu, d'une loi modifiant la Constitution doit permettre — probablement en juin — l'élection à deux tours de scrutin d'une nouvelle Diète et d'un Sénat, qui seront respectivement composés de 460 et 100 membres. Selon cette loi, le POU — Parti ouvrier unifié

polonais — se partagera 60 % des mandats avec les partis « satellites » (Parti démocrate et Parti paysan). Cinq pour cent des mandats reviendront aux catholiques pro-gouvernementaux (Pax, PZKS et UCHS). Quant au non-affiliés — en fait, l'opposition — ils pourront disposer de 35 % des sièges.

Le Sénat, qui avait été supprimé en Pologne au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale, sera rétabli et issu d'une consultation électorale « totalement démocratique ». Cette deuxième chambre parlementaire aura, en définitive, de larges prérogatives puisque, selon le texte législatif, elle pourra « proposer » ou « bloquer » des projets de loi qui lui seront présentés par la Diète.

En cas de refus d'une loi par le Sénat, les députés devront réexaminer le texte litigieux qui, pour être définitivement adopté, devra être voté à la majorité qualifiée des deux tiers. Les candidats indépendants devront réunir 3.000 signatures pour se pré-

senter à un poste de député ou de sénateur.

Quant au futur président de la république — qui sera élu pour six ans par les deux chambres — la loi retenue par les députés lui octroie le pouvoir de dissoudre, sous certaines conditions, le Parlement et de décréter l'état de siège en cas de « calamité naturelle » ou pour « protéger la sécurité de l'État », mais seulement pour trois mois. La prorogation de ce délai ne sera décidée que par le Parlement qui ne pourra pas être dis-

sous pendant cette période d'exception.

Toutes les décisions prises par le premier dignitaire de l'État devront être co-signées par le chef du gouvernement, sauf, pour la loi, dans le domaine des affaires étrangères et de la défense.

La création de la fonction de président de la république entraînera automatiquement la suppression du Conseil d'État — l'actuelle présidence collégiale de la Pologne — que dirige depuis 1985 le général Wojciech Jaruzelski.

Le Parlement polonais a adopté les lois sur la libéralisation de la vie publique

Le Liban reste sous la menace des armes

BEYROUTH (AFP) — Le Liban est resté hier sous la menace des armes : le « pays chrétien » a été soumis à des bombardements sporadi-

ques qui n'ont pas fait de victime, alors que le gouvernement du général Michel Aoun annonçait « l'entrée au Liban » d'importants renforts militaires syriens.

Dans le même temps, l'action diplomatique de la France a été vivement critiquée, pour le second jour consécutif, par les alliés libanais de Damas, alors que les dirigeants chrétiens y voyaient au contraire un ferme appui à leur camp.

Dans un communiqué, le gouvernement de militaires chrétiens présidé par le général Aoun a fait état de « l'entrée au Liban de nouvelles forces et armements syriens, terrestres et maritimes, ce qui dévoile les intentions agressives des forces d'occupation contre le peuple libanais ».

Des obus et des roquettes ont visé le littoral de l'enclave chrétienne tenue par l'armée du général Aoun — qui a proclamé le 14 mars la « guerre de la libération contre l'occupation syrienne » — et cernée par 35.000 soldats de Damas.

Les Beyrouthins ont profité avec fébrilité de cette fragile accalmie pour sortir s'approvisionner, et les rues des deux secteurs, chrétien et musulman, de la capitale ont été à nouveau paralysés par les embouteillages.

Mais les habitants, comme les milieux politiques libanais de tous bords, semblaient partager la même conviction qu'il ne s'agissait là que d'un simple répit sans lendemain.

LA DISTANCE NE COMPTE PLUS.

LES QUÉBÉCOIS QUI SONT À L'EXTÉRIEUR DU QUÉBEC ONT MAINTENANT DROIT DE VOTE.

La nouvelle Loi électorale du Québec donne aux Québécoises et aux Québécois qui sont à l'extérieur du Québec depuis moins de dix ans, la possibilité de voter par correspondance.

Pour exercer ce nouveau droit, il faut être inscrit au REGISTRE DES ÉLECTEURS HORS DU QUÉBEC. Pour s'y inscrire, les personnes intéressées doivent en faire la demande au Directeur général des élections.

Les inscriptions au registre seront effectives le 24 avril 1989, date de l'entrée en vigueur de la nouvelle Loi électorale.

AIDEZ-NOUS À LES INFORMER:

Si vous connaissez un parent ou un ami qui peut se prévaloir de son droit de vote, rendez-lui service!

Faites-lui parvenir le formulaire d'inscription, ou communiquez avec le Directeur général des élections pour qu'il lui fasse parvenir un formulaire d'inscription au registre.

Pour obtenir un formulaire ou pour de plus amples renseignements concernant le vote des Québécois hors du Québec, écrivez au:

Directeur général des élections
Service aux électeurs hors du Québec
3460, rue de La Pérade
Sainte-Foy (Québec)
G1X 3Y5

ou composez pour la région de Québec: 643-5380 à l'extérieur de Québec (sans frais): 1-800-463-4378.

VOTE DES QUÉBÉCOIS HORS DU QUÉBEC



Le Directeur général des élections du Québec
Pierre-F. Côté, C.R.

parce qu'un vote, ça compte

Université de Montréal



Études arabes

Ce programme de 30 crédits, le deuxième en Amérique du Nord, après celui de Washington, adopte une approche pluridisciplinaire: histoire, islamologie, langue, littérature, science politique, économie, sociologie, anthropologie... pour connaître et comprendre ce monde en effervescence.

Veuillez m'envoyer votre dépliant

Nom/Prénom

Adresse

Ville

Code postal

Retourner à:

Secrétariat des programmes facultaires
Faculté des arts et des sciences
Université de Montréal
C.P. 6128, succursale A
Montréal (Québec)
H3C 3J7

Tél.: (514) 343-7327

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes.

Avocat

Air Canada est à la recherche d'un avocat voulant oeuvrer dans le litige.

Le candidat devra :

- posséder cinq ans d'expérience en litige
- avoir une aptitude à s'exprimer et à écrire en français et en anglais
- être membre du Barreau du Québec

Toutes les candidatures seront traitées confidentiellement. Faites parvenir votre curriculum vitae avant 17 h le vendredi 21 avril 1989 à :

AIR CANADA
Concours 489
C.P. 12000
Dorval A.M.F.
Dorval (Québec)
H4Y 1B6

Air Canada appuie la Loi sur l'équité en matière d'emploi et la Loi sur les langues officielles du Canada.



AirCanada

UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE
Faculté d'éducation

Professeur régulier (psychométrie)

Le Département d'orientation professionnelle et d'administration scolaire de la Faculté d'éducation demande un professeur régulier à plein temps en psychométrie.

Fonctions — Enseignement au 1^{er} et au 2^e cycle, encadrement d'étudiants et activités de recherche principalement en psychométrie.

Exigences — Être titulaire d'un diplôme de 3^e cycle dans le champ de la psychométrie. Une expérience de recherche et une expérience professionnelle seront considérées comme un atout privilégié. Être membre de la Corporation professionnelle des conseillers et conseillères d'orientation du Québec ou être éligible à le devenir.

Entrée en fonction — Le 1^{er} août 1989.

Traitement — Selon les normes de la convention collective.

Faire parvenir son curriculum vitae au plus tard le 15 mai 1989, 17 heures, à :

Monsieur le Doyen
Faculté d'éducation
Université de Sherbrooke
Sherbrooke (Québec) J1K 2R1

N.B. — Conformément aux exigences prescrites en matière d'immigration au Canada, la priorité sera accordée aux citoyens canadiens et aux résidents permanents. L'Université de Sherbrooke respecte le principe de l'équité en matière d'emploi.

HÔPITAL RÉGIONAL D'EDMUNDSTON

L'HÔPITAL RÉGIONAL D'EDMUNDSTON au N.-B.
un centre hospitalier agréé de 200 lits
est à la recherche d'un

Directeur médical à temps plein

Sommaire de l'emploi

Sous l'autorité du Directeur général de l'Hôpital Régional d'Edmundston, le (la) titulaire du poste doit :

- Planifier, organiser, coordonner et diriger les activités médico-administratives de l'hôpital;
- Coordonner et surveiller les soins professionnels de tous les patients traités à l'hôpital;
- Voir à l'emploi efficace des ressources cliniques;
- Assurer que les actes médicaux soient supervisés adéquatement par le personnel médical.

Exigences requises:

- Détenir un doctorat en médecine et être enregistré, ou éligible à le devenir, auprès du Collège des médecins et chirurgiens du N.-B.;
- Une grande expérience professionnelle et administrative sera un atout;
- Être bilingue

Les intéressés sont priés de faire parvenir leur application, accompagnée du curriculum vitae, avant le 24 avril 1989 à :

La Direction générale
HÔPITAL RÉGIONAL D'EDMUNDSTON
54, 21e Avenue
Edmundston, N.-B.
E3V 2C1



Hydro-Québec

Division du personnel
Mezzanine est
75, boul. René-Lévesque ouest
Montréal (Québec)
H2Z 1A4

ARPEUTEUR-GÉOMÈTRE

CONCOURS : 26544D

Fonctions :

- Analyser les besoins en données de cartographie conventionnelle pour la direction Aménagements de centrales.
- Définir les besoins de matériel et de logiciels pour la cartographie numérique.
- Développer des programmes de traitement de données de cartographie numérique pour des applications d'ingénierie.
- Définir les formats et les contenus des sorties informatiques en fonction des besoins.
- Réaliser les différentes procédures d'arpentage foncier en vue d'acquies des droits de propriété.
- Rédiger les minutes et certifier les documents produits.
- Analyser les réseaux géodésiques et planifier l'ajout de points additionnels.
- Traiter les données et préparer les fichiers de travail pour les divers utilisateurs de la direction.
- Établir des critères de qualité, d'intégrité et de précision des données.
- S'assurer du respect des normes pour les travaux confiés à des entrepreneurs externes.

Exigences :

- Détenir un diplôme de premier cycle dans le domaine de la géomatique (géodésie, arpentage, cartographie). Un diplôme de deuxième cycle serait un atout.
- Être membre en règle de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec.
- Posséder une bonne expérience dans les domaines de l'arpentage foncier, de la photogrammétrie et de la cartographie conventionnelle et numérique.
- Connaître les principaux systèmes d'acquisition et de traitement des données à référence spatiale.
- Avoir réalisé au moins un projet de géodésie, d'arpentage foncier ou de cartographie numérique par voie photogrammétrique.
- Être familier avec les systèmes de positionnement (Doppler, G.P.S., Inertiel, etc.).
- Avoir de la langue française une connaissance appropriée à la fonction.

Lieu de travail : Montréal

N.B.: Tous les curriculum vitae doivent être accompagnés d'un formulaire d'offre de service d'Hydro-Québec. Pour obtenir ce formulaire, prière de téléphoner au (514) 289-2157. La date limite pour la réception du curriculum vitae et de l'offre de service dûment remplie est le vendredi 24 avril 1989.

UQAM *Le savoir universitaire, une valeur sûre!*

Professeur régulier en psychosociologie de la communication

Département des communications

Sommaire de la fonction :

- Enseignement aux trois cycles, principalement en méthodologie
- Recherche
- Service à la communauté

Qualifications requises :

- Doctorat en communication ou dans un domaine connexe
- Formation orientée vers la psychosociologie de la communication
- Aptitudes et intérêts pour les questions méthodologiques en sciences humaines

Date d'entrée en fonction : Le 1^{er} juin 1989

Traitement : Selon la convention collective SPUQ-UQAM

Cette offre s'adresse également aux femmes et aux hommes et, conformément aux exigences relatives à l'immigration au Canada, ce poste est offert aux citoyens canadiens et aux résidents permanents.

Les candidats sont priés de faire parvenir un curriculum vitae en français, daté et signé, avant le 18 avril 1989 à :

M. Enrico Carontini, directeur
Département des communications
Université du Québec à Montréal
C.P. 8888, succursale A
Montréal (Québec) H3C 3P8



Université du Québec à Montréal

Cégep de Saint-Laurent

Directeur (trice) des services pédagogiques

L'innovation, le dynamisme et la compétence du corps professoral caractérisent notre client. Il entend maintenir sa position de chef de file et la qualité de son enseignement.

Relevant du directeur général, le/la DSP est responsable de la gestion (incluant planification, organisation, direction, contrôle et évaluation) de l'ensemble des programmes et des ressources reliés au régime pédagogique de l'institution.

Il/elle assume également les fonctions qui lui sont dévolues par la Loi régissant les Cégeps.

La personne recherchée devra répondre aux normes habituelles d'admissibilité, en plus de rencontrer les critères établis spécifiquement par notre client.

Toute candidature sera traitée sur une base strictement confidentielle et devra être acheminée avant le 28 avril 1989, date limite du concours, à : Serge Gagnon, Dossier 2382247, 1, Place Ville-Marie, Bureau 3210, Montréal (Québec) H3B 2W3.

Samson Belair

Conseils en gestion

Deloitte / Samson

Membre de Deloitte Haskins & Sells International

UQAM *Le savoir universitaire, une valeur sûre!*

Professeurs au département des sciences juridiques

1. Régulier en méthodologie du droit
2. Substitut en droit civil : droit immobilier, régimes matrimoniaux et libéralités, responsabilité civile et consommation
3. Substitut en droit public : droit administratif fondamental et spécial, ainsi que constitutionnel et particulièrement des droits et libertés de la personne
4. Substitut en droit commercial : droit de l'entreprise et des transactions commerciales
5. Substitut en droit pénal : droit pénal fondamental et spécial et de la sanction pénale

Sommaire de la fonction :

- Enseignement
- Recherche
- Service à la communauté

Qualifications requises :

- Doctorat ou maîtrise et titre professionnel
- Expérience reconnue dans le domaine
- Aptitude à oeuvrer au niveau de la maîtrise
- Capacité à gérer des activités de recherche
- Engagement à compléter des études doctorales pour le poste régulier

Date d'entrée en fonction : Le 1^{er} juin 1989

Traitement : Selon la convention collective SPUQ-UQAM

Cette offre s'adresse également aux femmes et aux hommes et, conformément aux exigences relatives à l'immigration au Canada, ces postes sont offerts aux citoyens canadiens et aux résidents permanents.

Les candidats sont priés de faire parvenir un curriculum vitae en français, daté et signé, avant le 14 avril 1989, à :

M. André Riendeau, directeur
Département des sciences juridiques
Université du Québec à Montréal
C.P. 8888, succursale A
Montréal (Québec) H3C 3P8



Université du Québec à Montréal

Traducteur/Reviseur

Bureau des services en français
Bureau du Conseil Exécutif

Salaire : \$47,087 à \$54,364 à partir du 1 avril 1989

Concours No: 88-LT-15-1-LD

Date de Révision: Le 21 avril, 1989

Le candidat choisi sera responsable de la traduction de textes divers par leur nature, leur complexité et leur urgence, concernant les ministères du gouvernement du Yukon. Les tâches incluent la traduction, la recherche terminologique, la supervision, la révision et l'évaluation de travaux faits par d'autres traducteurs, ainsi que la responsabilité de satisfaire les exigences et les dates limites des ministères-clients; autres tâches connexes.

Les candidats doivent avoir une connaissance approfondie et une maîtrise parfaite du français et de l'anglais. Ils auront un diplôme universitaire en traduction ou dans une discipline connexe et une vaste expérience en traduction et en supervision, ou bien un ensemble de formation universitaire et d'expérience professionnelle équivalentes et être admis à une association de traducteurs professionnels reconnue.

NOTE : Les candidats doivent soumettre trois échantillons de traduction non révisés d'au moins 400 mots chacun et attester qu'ils en sont l'auteur (prière de joindre les textes originaux).

Il s'agit d'un poste à terme échéant le 14 décembre 1991.

Une liste d'admissibilité peut être dressée après tout concours afin de pourvoir à d'éventuels autres postes similaires.

Les candidats intéressés devront démontrer dans leur demande qu'ils ont les qualifications requises pour le poste; la liste de noms retenus pour des entrevues sera établie en fonction des renseignements fournis.

Ce concours est ouvert aux hommes et aux femmes.

Le gouvernement du Yukon fournit une aide à la ré-installation et un ensemble d'avantages sociaux intéressant y compris une prime de voyage annuelle. Les personnes qui vivent et travaillent dans le nord ont droit à d'importants avantages fiscaux.

Yukon
Public Service Commission

Please apply to:
The Yukon Government,
Public Service Commission
P.O. Box 2703,
2071 - Second Avenue
Whitehorse, Yukon Y1A 2C6
Telephone (403) 667-5653

Université du Québec à Montréal



À 12 ans, la moitié des adolescents ont déjà « tenté le diable ».

PHOTO JACQUES GRENIER

Le monde méconnu des jeunes fumeurs

Chantal Vallée
collaboration spéciale

FRANCIS a mis un certain temps avant de s'afficher une cigarette aux lèvres en présence des adultes. « J'étais trop gêné », dit-il. À 11 ans, ça a l'air con de fumer devant sa gardienne !

Francis aura 25 ans en l'an 2000. Comme 25 % des adolescents entre 12 et 19 ans, il est fumeur. La réduction du tabagisme de 16 % chez les adultes dans les deux dernières décennies n'a pas suscité un effet d'entraînement chez sa génération. Selon Santé et Bien-Être Canada, l'usage du tabac chez les adolescents est demeuré au beau fixe.

Si l'évolution du tabagisme est mesurée chaque année chez la population adulte, ce n'est pas le cas des 12-14 ans. Moins nombreux à fumer en cachette, leur attitude à l'égard de la cigarette reste un mystère.

En 1978, une étude menée par Paul-Marie Bernard pour le compte du ministère des Affaires sociales a toutefois permis de lever un peu le voile sur les jeunes fumeurs québécois. 32 % des garçons et 24 % des filles font l'essai de la cigarette pour la première fois avant l'âge de neuf ans. À 12 ans, la moitié des adolescents ont déjà tenté le diable. De ce nombre, 10 % des garçons et 13 % des filles deviennent des fumeurs réguliers ou occasionnels entre neuf et 14 ans. 15 % des garçons et 20 % des filles fument chaque jour à 14 ans.

Aujourd'hui encore, notre ignorance sur les jeunes fumeurs est presque aussi entière. En 1984, la CECM révélait que 29 % des étudiants fument. Deux ans plus tard, le DSC Charles Lemoine évaluait à 26 % la proportion de fumeurs dans les écoles de son territoire. Si on commençait à fumer à 16 ans dans les années 60, aujourd'hui c'est à 12 ans que l'on grille ses premières cigarettes.

Pas besoin d'être riches pour devenir fumeur. Selon Rachelle Perrault, infirmière à la polyvalente Jeanne-Mance, connaît bien les jeunes fumeurs. Selon un sondage maison, 15 % des élèves de secondaire 1 fument chaque jour. C'est deux fois plus que chez le personnel adulte de l'école.

À la cafétéria, seul et unique coin de « paradis pour fumeur » de l'école, des jeunes se détendent. Les polyvalentes ne sont définitivement plus les fumoirs invétérés de jadis ! Depuis le 1er janvier 1987, une loi provinciale interdit l'usage de la cigarette dans certains lieux des établissements scolaires dont : les comptoirs de prestation de services, les bibliothèques, laboratoires, salles de cours, etc. Cependant, la croisade anti-fumée frappe habituellement la polyvalente toute entière. Si la direction n'en a pas décidé ainsi, c'est souvent le Conseil étudiant qui prend l'initiative, comme ce fut le cas à la polyvalente Henri-Bourassa il y a quelques années.

Charles Côté, conseiller pédagogique à la CECM affirme pour sa part que la prévention du tabagisme n'est pas une priorité pour la CECM. « Le tabagisme n'énerve pas les parents », dit-il. « Ceux-ci ne nous demandent pas d'intervenir à ce sujet. »

Interdire la publicité sur la cigarette, procrire l'usage du tabac dans certains lieux, et multiplier les campagnes anti-tabagisme sont insuffi-

pour la santé que représente l'usage de la cigarette. Comme l'affirme Josée, 13 ans, « les problèmes de santé, c'est pour les vieux, ou ceux qui fument deux paquets de cigarettes et plus par jour ! »

Rachelle Perrault, infirmière à la polyvalente Jeanne-Mance, connaît bien les jeunes fumeurs. Selon un sondage maison, 15 % des élèves de secondaire 1 fument chaque jour. C'est deux fois plus que chez le personnel adulte de l'école.

À la cafétéria, seul et unique coin de « paradis pour fumeur » de l'école, des jeunes se détendent. Les polyvalentes ne sont définitivement plus les fumoirs invétérés de jadis ! Depuis le 1er janvier 1987, une loi provinciale interdit l'usage de la cigarette dans certains lieux des établissements scolaires dont : les comptoirs de prestation de services, les bibliothèques, laboratoires, salles de cours, etc. Cependant, la croisade anti-fumée frappe habituellement la polyvalente toute entière. Si la direction n'en a pas décidé ainsi, c'est souvent le Conseil étudiant qui prend l'initiative, comme ce fut le cas à la polyvalente Henri-Bourassa il y a quelques années.

Charles Côté, conseiller pédagogique à la CECM affirme pour sa part que la prévention du tabagisme n'est pas une priorité pour la CECM. « Le tabagisme n'énerve pas les parents », dit-il. « Ceux-ci ne nous demandent pas d'intervenir à ce sujet. »

Interdire la publicité sur la cigarette, procrire l'usage du tabac dans certains lieux, et multiplier les campagnes anti-tabagisme sont insuffi-

santes affirment les spécialistes. Les jeunes ont besoin de méthodes sur mesure pour cesser de fumer.

Côté prévention, l'ère est à la valorisation du non-fumeur. C'est du moins ce que propose Santé et Bien-Être Canada par le biais de son Programme de prévention de l'usage du tabac par l'intermédiaire des Pairs (PEP). La méthode de huit leçons amène les adolescents à identifier en groupe les pressions sociales qui les poussent à fumer et comment dire « non merci ».

Pierrette Toth, enseignante en 5e année à l'école St-Zotique a mis les six premières leçons du programme à l'épreuve. « Les enfants semblent assez réceptifs. Dans ma classe, la grande majorité des étudiants ne veulent rien savoir de la cigarette. Mais qu'en sera-t-il lorsqu'ils entreront au secondaire où les pressions qui les poussent à fumer sont plus fortes ? »

Une génération de fumeurs en l'an 2000 est-ce possible ? Santé et Bien-Être Canada l'espère. Pourtant, 11 ans plus tôt, on est encore loin de la coupe aux lèvres. Le programme de prévention (PEP) chez les jeunes du secondaire n'a pas encore obtenu ses lettres de noblesse. Disponible uniquement au Centre d'édition du gouvernement canadien à Ottawa, son coût unitaire est relativement élevé (\$20). Les professeurs qui l'ont appliqué trouvent certaines des leçons fort compliquées et se plaignent du manque d'encadrement.

L'engagement de Francis pour la cigarette risque de ne pas s'étendre de lui-même, tel un amour d'adole-

TERMINOLOGIE

Nous recherchons pour un contrat de six à huit mois un terminologue spécialisé dans le secteur de la transformation des métaux. Le candidat choisi sera amené à se déplacer et à rencontrer les responsables des usines concernées, au Québec et en Ontario, en vue de regrouper la documentation et les renseignements nécessaires à la normalisation terminologique et à l'élaboration d'un lexique.

Réponse confidentielle.

Dossier 1438
LE DEVOIR
C.P. 6033,
Succ. Place d'Armes
Montréal (Québec)
H2X 3S6

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes.

Vous êtes une personne informée, curieuse, responsable, bilingue, dévouée, vous aimez la lecture, avez de la mémoire et de l'humour ?

Vous êtes le (la)
LIBRAIRE
que nous cherchons.

Envoyez votre curriculum vite au :

Dossier 1437
LE DEVOIR
C.P. 6033, Succ. Place d'Armes
Montréal (Québec)
H2Y 3S6

POUR OBTENIR DES CANDIDAT(E)S DE QUALITÉ
842-9645

DIRECTEUR DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE



Sous l'autorité du directeur général, le directeur de l'enseignement et de la recherche planifie, coordonne et supervise les activités qui sont de son ressort en vue d'atteindre les objectifs établis. Il est notamment responsable des programmes d'enseignement, de la recherche appliquée, des activités de perfectionnement, de la gestion académique et des activités reliées au fonctionnement de recherche institutionnelle, du bureau du registraire, du service aux étudiants et des services de la bibliothèque et de l'audiovisuel. Il est membre du Conseil d'administration, du Comité de direction et de la Commission des études. Trois cadres, quatre directeurs de départements et deux coordonnateurs relèvent de lui.

EXIGENCES
Formation universitaire (de préférence de 3e cycle) reliée aux responsabilités confiées.
Expérience de l'enseignement et de la recherche universitaire.
Connaissance suffisante de la gestion universitaire et du milieu industriel.

TRAITEMENT
Selon les qualifications et la politique de rémunération des cadres supérieurs en vigueur à l'É.T.S.
Les candidatures accompagnées d'un curriculum vitae seront traitées de façon confidentielle et devront parvenir avant le 28 avril 1989, 17 heures, au bureau de :

Me Jocelyn Gagnon
Secrétaire général
École de technologie supérieure
4750, avenue Henri-Julien
Montréal, Québec H2T 2C8

Université du Québec
École de technologie supérieure

UQAM *Le savoir universitaire, une valeur sûre!*

Professeur régulier en pédagogie musicale

Département de musique

Sommaire de la fonction :

- Enseignement
- Recherche
- Service à la communauté

Qualifications requises :

- Doctorat dans le domaine ou dans une discipline musicale connexe
- Quatre années d'expérience professionnelle pertinente
- Expérience d'enseignement universitaire
- La priorité sera accordée au candidat dont l'orientation est fondée sur les principes de pédagogie des grands courants reconnus

Date d'entrée en fonction : Le 1^{er} juin 1989

Traitement : Selon la convention collective SPUQ-UQAM

Cette offre s'adresse également aux femmes et aux hommes et, conformément aux exigences relatives à l'immigration au Canada, ce poste est offert aux citoyens canadiens et aux résidents permanents.

Les candidats sont priés de faire parvenir un curriculum vitae en français, daté et signé, avant le 21 avril 1989, à :

M. Guy Vanasse, directeur
Département de musique
Université du Québec à Montréal
C.P. 8888, succursale A
Montréal (Québec) H3C 3P8



Université du Québec à Montréal



Une scène de Mozambique: voyage au coeur de la nuit.

Succès étonnant d'un film sur le Mozambique

Clément Trudel

JOURNALISTE ayant contribué à mettre sur pied le service anglophone de Radio-Mozambique, Ole Gjerstad qui collabora entre autres un ancien collaborateur de *Sunday Morning*, de CBC était loin de se douter de l'intérêt que pouvait susciter son premier film : *Mozambique: voyage au coeur de la nuit* (Riding Out the Storm) lancé cette semaine au cinéma ONF de Montréal, dans sa version française.

Voyage... est l'histoire toute simple d'Albertino Roda, étudiant chassé de sa province par la guerre, qui tente de retrouver sa famille dans une région où la Renamo détruit systématiquement centrales électriques, cliniques et écoles et tue de nombreux villageois.

Le film témoigne de la détermination du peuple mozambicain, guetté par la pénurie et la faim, forcé de protéger ce qui reste du réseau ferroviaire, de ne pas laisser sombrer son projet de société multiraciale et démocratique, malgré les attaques incessantes des groupes appelés « bandits », qui ont d'abord servi à soutenir les planteurs Rhodésiens qui s'opposaient à la naissance du Zimbabwe, et que Pretoria a récupérés par la suite aux fins de

déstabiliser le Frelimo au pouvoir à Maputo.

Anthropologue de formation, Gjerstad signale qu'il est rarissime d'intéresser autant de diffuseurs - une vingtaine - dont l'Office National du Film, Télé-Métropole et Vision TV, qui le 28 mars a fait suivre la projection du film d'une table ronde animée par l'ancienne ministre canadienne des Affaires extérieures, Flora MacDonald.

Ce qui intéressait avant tout Gjerstad et son camarade, Bill Turnley, c'était de rendre accessible, « à travers des yeux africains », une histoire simple tout en portant « à l'attention d'un vaste public une question difficile » sur un pays lointain. « Je ne sais pas vraiment pourquoi, mais cela a marché », dit le cinéaste.

Voyage au coeur de la nuit est présenté dans 16 villes canadiennes. Il sera présenté lundi (10 avril) à Sherbrooke par le Carrefour de solidarité internationale et, le 11, à Québec, grâce à Carrefour Tiers Monde. Oxfam se charge ensuite d'en faire la diffusion à Halifax et à Saint-Jean (Terre-Neuve). À Montréal, le Cinéma Parallèle le mettra à l'affiche du 25 au 28 mai, avec *Les chemins du silence*, documentaire sur des indigènes du Guatemala fuyant la persécution de l'armée.

BIBLIOTHÈQUE RÉGIONALE CHALEUR
P.O. Box 607 - C.P. 607
CAMPBELLTON, N.-B.

POSTE DISPONIBLE

Poste: Bibliothécaire II

Lieu: Bibliothèque publique du Centenaire de Dalhousie.

Tâches:

- Responsabilité de la direction, supervision et promotion de la Bibliothèque Publique du Centenaire de Dalhousie, ainsi que des services de bibliothèque publique en général à Dalhousie;
- Participation active à l'élaboration et à l'implantation des politiques de la bibliothèque;
- Assiste à la sélection de la documentation pour la région;
- Secrétaire de la Commission de la Bibliothèque publique du Centenaire de Dalhousie.

Qualifications:

- BA et M. Bibl.;
- Une certaine expérience, de préférence dans une bibliothèque publique;
- Compétences dans le domaine de la supervision, de l'administration et de la promotion;
- Aptitude à travailler efficacement avec le personnel, la commission et le public;
- Une bonne connaissance des deux langues officielles est essentielle.

Traitement:

\$27,768 à 33,254 par année, dépendant des qualifications et de l'expérience.

Les demandes accompagnées d'un curriculum vitae, doivent parvenir au plus tard le 28 avril 1989.

Gilles Chiasson, Directeur
Bibliothèque Régionale Chaleur
C.P. 607
Campbellton, N.-B.
E3N 3H1

Égalité d'accès à l'emploi. Ce concours s'adresse aux hommes et aux femmes.

Clubtour-SAT

SEJOURS LINGUISTIQUES
ET CULTURELS POUR TOUS



ELIS International
Greenwich/Londres

Une école fiable,
d'une solide renommée
et reconnue par le
British Council



POUR INFORMATIONS

SA Voyages
5174 Côte des Neiges
Suite 201, Montréal
Tél.: 733-7175

1989

Club Voyages Université
666 Sherbrooke Ouest
Suite 307, Montréal
Tél.: 844-2831

DEMANDEZ LA BROCHURE

La chasse au « nonobstant »

Une mauvaise cause au mauvais moment

QUEL gâchis politique que cette chasse à la clause nonobstant, cette pelée, cette gâleuse d'où viendrait tout le mal canadien. Quelle hypocrisie que de se draper soudain du manteau de la vertu pour dénoncer ce massacre de droits individuels dont seraient naturellement friands les Québécois. Quelle dangereuse stratégie que d'amener à jouer le lac Meech contre la clause nonobstant. Quelle déception que d'entendre le premier ministre de ce pays déclarer que cette clause fait de la Constitution un morceau de papier sans valeur.

On peut certes soutenir que le gouvernement de M. Robert Bourassa a fait un usage injustifié de la clause dérogatoire pour se soustraire aux exigences du solide jugement de la Cour suprême sur la langue d'affichage en décembre dernier. On doit regretter que M. Bourassa ait donné l'impression de se vanter d'avoir été le premier à suspendre des droits fondamentaux pour préserver le français. On doit surtout déplorer que trop de nos leaders d'opinion et de nos intellectuels officiants, feignant d'oublier que les droits collectifs ne sont souvent que le maquillage de la tyrannie des majorités, parlent du respect des droits fondamentaux comme s'il s'agissait d'une caractéristique régionale anglophone.

Mais, s'il faut condamner tout discours et tout comportement qui laisseraient entendre que la société québécoise francophone se distinguera surtout par son attachement à la clause nonobstant et les soustractions qu'elle rend possible, il faut dénoncer avec non moins de force l'exploitation qu'au Canada anglais plusieurs font de la situation et le comportement de nos leaders politiques.

D'abord, nos compatriotes de langue anglaise n'ont aucune leçon à donner sur le respect des droits fondamentaux, particulièrement quant aux minorités. Depuis longtemps et encore maintenant, les autres provinces traitent plus mal leur minorité francophone, sans avoir besoin de clause dérogatoire. Alors suffit les Tartuffes qui n'ont de morale que pour les autres.

De plus, il y a en marre des politiciens impuissants à s'élever au-dessus de la mêlée même pour des affaires aussi importantes que les questions constitutionnelles et linguistiques. Cela donne le va-et-vient ridicule des derniers jours. Un concours de porte-voix où l'on voit le premier ministre canadien en remettre sur les indignations du chef de l'opposition jusqu'à s'en étouffer, et afficher pour notre constitution un mépris indigne d'un chef d'État. Indigne aussi l'attitude du chef

du gouvernement du Québec qui laisse un jour entendre qu'on pourrait discuter bientôt du nonobstant et le jour après la crise de M. Mulroney, qu'il n'en sera pas question de sitôt. À croire que tout est organisé pour permettre à M. Mulroney de s'en tirer avec sa députation et son électoral anglophones, tout en facilitant une élection hâtive pour M. Bourassa, ainsi redevenu gardien et sauveur du Québec français.

Ou bien, si c'est une stratégie pour faire avaler le lac Meech à ceux qui s'y opposent, c'est encore pire. Le Québec n'a aucun prix à payer pour faire accepter le dernier accord. Les modifications qui y sont apportées à la constitution de 1981 sont minimales pour le Québec : c'est à prendre ou à laisser. S'il y avait un peu moins de petits esprits dans ce grand pays, nous n'aurions pas à en parler aujourd'hui. Téléspecter, en ce moment, la réouverture de la constitution sur la question de la clause dérogatoire et le parachèvement de l'accord du lac Meech, c'est jouer gros, grossièrement et dangereusement.

Enfin, quoique la cohabitation d'une Charte qui met les droits des citoyens au-dessus de tout, et d'une clause dérogatoire qui permet à des majorités de se soustraire à cet impératif, soit théoriquement contradictoire, il serait politiquement tout à fait téméraire pour le Québec, à ce moment-ci de son histoire, de s'en départir.

La question n'est pas de savoir s'il est nécessaire d'introduire une telle clause mais s'il est souhaitable et urgent de l'abolir. À cette question il faut répondre non. À tort ou à raison, pour un grand nombre de Québécois, leur sécurité culturelle et linguistique serait en danger. Le gouvernement québécois doit en tenir compte.

De toutes façons ce n'est pas le Québec qui a couru après cette clause. D'autre part, l'intégration d'une Charte dans notre géographie et notre économie politiques est trop récente pour prendre des risques difficilement calculables.

Mais au nom même des motifs retenus, pourquoi ne pas donner rendez-vous à nos compatriotes de l'autre langue, le jour où ils voudront enfin se mettre à table pour renégocier le partage des pouvoirs ? Le Québec, devenu maître confirmé de la culture et de la langue française chez lui, n'aurait alors plus à craindre l'envahissement du reste du Canada dans ses champs de compétence, par droits fondamentaux interposés. On pourrait alors abolir la clause dérogatoire.

— BENOIT LAUZIERE

Fidel Castro devra bouger

Les contraintes économiques forcera Cuba à modifier sa politique

AU PREMIER abord, la rencontre entre Mikhaïl Gorbatchev et Fidel Castro n'aurait guère modifié les rapports entre les deux pays. Le charisme du leader soviétique et l'attrait que suscitent à travers le monde communiste les réformes mises en branle par Moscou ne semblent pas avoir ébranlé les convictions du chef cubain. Castro a réaffirmé avec une assurance désarmante que son pays n'a besoin ni de perestroïka ni de glasnost parce qu'il a une histoire, une taille et une composition ethnique différentes.

L'aspiration à la différence justifierait-elle le pouvoir totalitaire ?

Mais les apparences sont trompeuses. Malgré sa certitude tranquille, le chef cubain sera amené à réviser sa politique et à goûter éventuellement aux fruits défendus de la perestroïka. Et pour deux raisons.

Premièrement, la dépendance économique de Cuba à l'égard de l'URSS coûte très cher à Moscou ; trop chère pour un pays qui a besoin de toutes ses ressources financières pour réussir les transformations économiques qu'il souhaite. Les Soviétiques accordent aux Cubains chaque année une aide directe, non remboursable, évaluée à près de \$ 5 milliards. C'est la moitié de l'assistance totale apportée par Moscou aux pays du tiers-monde. Sans compter des emprunts de quelque \$ 15 milliards dont le remboursement n'a pas été annulé, sauf erreur. Bref, l'économie cubaine est tenue à bout de bras par l'URSS.

Mikhaïl Gorbatchev n'a pas eu besoin de rappeler à Fidel Castro que les Soviétiques ne pourront, à l'avenir, maintenir le même niveau d'aide. Le chef cubain a pu constater en effet que le commerce entre les deux pays avait sensiblement fléchi au cours de la dernière année. Moscou supporte Cuba en payant ses importations de sucre deux ou trois fois la valeur du prix mondial. En ralentissant le commerce entre les deux pays (puisqu'ils paient par des exportations), les Soviétiques réduisent du même coup les revenus de Cuba. Une contrainte qui pèse lourd sur l'économie cubaine.

Deuxièmement, le rapprochement entre Washington et Moscou et les perspectives de paix du plan Arias diminuent la valeur stratégique de l'alliance soviéto-cubaine. En affirmant que les Soviétiques s'opposent « aux doctrines qui justifient l'exportation de la révolution et de la contre-révolution », M. Gorbatchev n'a fait que rappeler la nouvelle approche qui l'a inspiré dans le règlement des conflits régionaux, notamment en Angola d'où les troupes cubaines ont commencé à se retirer.

Il semble donc que le chef du Kremlin soit moins disposé que ses prédécesseurs à soutenir, par Cuba interposés, les mouvements de guérilla en Amérique latine.

Le chef cubain devra donc bouger. Il le fera d'autant plus vite que les États-Unis ne se figeront pas dans une attitude obstinée qui minerait toute chance d'évolution.

— ALBERT JUNEAU

Shamir chez Bush

Un « plan » qui était malheureusement voué à l'échec

LA VISITE du premier ministre d'Israël aux États-Unis aura été, finalement, un échec. Certes, le président, M. George Bush, a donné un appui mitigé à l'idée de tenir des élections dans les territoires occupés. Mais le « plan » de M. Yitzhak Shamir n'a suscité aucun espoir de voir bientôt une « percée » au Proche-Orient.

Les Palestiniens, à l'affût pourtant du moindre geste qui rapprocherait les belligérants d'une table de négociation, ont rejeté les propositions de M. Shamir. Des ailes radicales de l'O.L.P., qui parlent d'intensifier la lutte « sous toutes ses formes », jusqu'aux éléments « modérés », tel le maire de Bethléem, M. Elias Freij, sur qui comptaient les autorités israéliennes, en passant par M. Yasser Arafat en tournée africaine, tous les Palestiniens dénoncent plutôt ce qui leur apparaît comme une simple « manœuvre ».

De fait, l'initiative de M. Shamir, longtemps promise, visait d'abord à sortir Israël de l'inconfortable position où il se trouve depuis l'Intifada et l'ouverture de paix lancée à Alger par l'Organisation de libération de la Palestine. M. Shamir et son gouvernement sont moins en quête d'une paix globale — qu'ils ne peuvent encore concevoir — que d'une accalmie à Gaza et en Cisjordanie.

Les derniers événements à la mosquée Al Aqsa montrent, s'il en était besoin, que rien pourtant n'arrêtera plus le soulèvement populaire — sauf l'ouverture de négociations de paix. À la veille du Ramadan, il est vrai, l'armée israélienne a tenté un geste de conciliation en relâchant quelques centaines de prisonniers. Mais la réalité d'une répression injustement brutale continue.

Nul ne voit plus la fin de cette crise où Israël

s'enfoncé avec son refus d'un dialogue avec l'O.L.P. Pourtant, il ne manque plus de voix, y compris dans l'establishment militaire israélien, pour demander un dialogue avec l'O.L.P. Avec raison.

Car on ne saurait confondre le problème des « territoires », si grave soit-il, avec celui, plus complexe, du peuple palestinien. L'O.L.P. en est venue à représenter non seulement les gens de Cisjordanie et de Gaza, mais aussi les Palestiniens d'Israël même, dont le sort et le statut sont différents, et les réfugiés qui campent encore dans la région ou se sont exilés à l'étranger.

Les Israéliens savent que même la paix en territoire occupé n'assurerait pas la sécurité qu'ils recherchent, à moins qu'un règlement global ne tranche aussi les autres questions qui s'y greffent : le statut de Jérusalem, la situation des Palestiniens ayant la citoyenneté israélienne, l'annexion du Golan syrien, et l'occupation du sud du Liban.

Les Libanais eux-mêmes se rendent compte qu'ils ne pourront sortir de leur enfer et trouver un compromis national viable sans stabilité politique dans la région et, donc, sans une conférence internationale qui liera les pays en cause et aura la garantie de l'ONU et des grandes puissances.

Le Congrès juif du Canada s'inquiète de la position d'Ottawa au sujet de l'O.L.P. Le CJC a un plus grand sujet d'inquiétude dans le refus du gouvernement Shamir de saisir la paix au moment de son passage. Mais c'est là une préoccupation qui devrait rallier tous les citoyens d'ici. Les malheurs du Proche-Orient sont à nos portes.

— JEAN-CLAUDE LECLERC

" FAUSSE BALLE "



LETTRES AU DEVOIR

Charabia d'allégés

« SAVOIR lire et parler est aussi important que savoir écrire ». En lisant ce titre dans LE DEVOIR, j'ai été saisi car il y avait longtemps qu'il ne m'avait pas été donné de lire une telle énormité. Cependant après avoir lu le nom de l'auteur et son article, l'effet de surprise est vite tombé, habituée que je suis aux multiples inepties proférées de temps à autre par les « spécialistes » des sciences de l'éducation.

Ainsi donc, nous dit ce monsieur, « la maîtrise de l'écrit est une compétence utile... mais l'école ne serait pas justifiée socialement de l'assurer au détriment de la lecture et de l'oral ». Parbleu ! tous les gens ordinaires croient qu'un enfant normalement constitué sait parler au plus tard à 4 ans et lire, au terme de sa première année scolaire.

C'est seulement depuis que des didacticiens s'en sont mêlés qu'on trouve des élèves de Collège II qui lisent en butant sur chaque mot. Et puis, depuis quand la maîtrise de l'écrit nuit-elle à la maîtrise de la langue orale ? Et que veut dire « production orale », pratiques de l'oral » et « habiletés de compréhension en lecture » ?

Pas étonnant que nos programmes imprégnés de ce charabia d'allégés produisent les handicapés linguistiques que sont nos étudiants.

Savoir que M. Thérien est président de l'AQPF ferait trembler de désespoir si l'on nous affirmait qu'il a la plus petite influence auprès du ministère de l'Éducation. Croisons-nous les doigts en souhaitant qu'il n'en soit rien.

— Marie-Claire LABRECQUE

Sillery, le 30 mars.

Le remplacement

TOUTE personne apte au travail doit gagner ce qu'elle reçoit en salaire, en assurance-chômage ou en assistance sociale.

L'argent versé gratuitement est de l'argent perdu. Outre qu'il gaspille moralement et physiquement la personne qui en reçoit, il décourage les travailleurs.

L'argent de l'assurance-chômage et de l'assistance sociale provient en très grande part du salaire des travailleurs. Aussi est-il injuste que leur argent, par les bons de travail, ne bénéficie qu'aux employeurs.

Chaque travailleur doit pouvoir profiter de son argent distribué en bons de travail. Comment ? Par le remplacement.

Chaque travailleur pourrait entraîner une personne apte au travail (en chômage ou à l'assistance sociale). Une fois entraînée à la satisfaction de l'employeur, le remplaçant pourrait remplacer le travailleur une demi-journée, une journée ou deux jours par semaine.

Le remplaçant recevrait en paiement de son travail des sommes de l'assurance-chômage ou de l'assistance sociale, sur la même base horaire que celui ou celle qu'il remplace. Le remplacé aurait la garantie qu'il ne pourra perdre son emploi au bénéfice du remplaçant.

Le remplacement créerait avec le temps le plein-emploi et résoudrait le chômage.

Les remplaçants goûteraient la

fierté de gagner leur argent, d'acquiescer certains métiers et de remplir des tâches et pourraient même, par les connaissances acquises en milieu de travail, obtenir ou créer un emploi.

Les remplacés bénéficieraient de congés, de repos, de temps libre pour voir à leurs affaires et même devenir créateurs d'emplois. La politique du remplacement ferait des bénéficiaires de bons de travail des gens recherchés, courtisés par les travailleurs, au grand bénéfice des deux parties.

En somme, chômeurs et assistés sociaux aptes au travail seraient, si on utilise les bons en faveur des travailleurs, une source de bienfaits. On transformerait une tâche onéreuse en une sorte de délassement.

— JEAN GAGNON
Canton Tremblay, le 22 mars

Silence, on crée

L'HISTOIRE se répète : en une semaine, deux événements consacrés à la création musicale québécoise seront passés inaperçus dans les médias écrits de Montréal :

— le 18 novembre, un grand concert public de Radio-Canada célébrait le 60^{ème} anniversaire des ondes Martenot par cinq créations québécoises de Shoujounian, Gougeon, Gobeil et Lalonde ;

— le 25 novembre, Hors-Cours, produit par la Société des Concerts Alternatifs du Québec (SCAQ), conviait à la découverte de sept jeunes compositeurs (Carrette, Désilets, Elias, Harley, Pelletier, Rose et Trudel) encore inscrits dans une institution d'enseignement de musique.

But : les sortir de l'isolement académique pour les exposer au contact avec le public, et les faire profiter de conditions professionnelles d'exécution qui assurent la meilleure transmission possible de leurs idées.

Et ça continue : les 24 et 25 février, lors des événements Qui Joue ?, la SCAQ présente des interprètes, Vivienne Spiteri et le duo Artefact, puis Claude Lamotte, qui se consacrent, et brillamment, à la création musicale d'ici. Couverture éternelle : rien.

La SCAQ a produit 9 événements publics ; un seul, Drive-In, a pu bénéficier d'une critique dans un quotidien anglophone de Montréal... et d'un compte-rendu quelques mois plus tard dans La Presse...

L'importance d'un propos critique après l'événement tient, au-delà du « j'aime-j'aime pas », à ce qu'il rend compte de ce qui vit et s'exprime à travers les différents canaux d'expression utilisés par les créateurs pour parler à leurs semblables ; là réside la force et la vie de la culture, mot qui prend alors tout son sens pour une société et pour les médias qui ont

LE DEVOIR

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire Limitée, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal, H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par Imprimerie Dumont, Division du Groupe Quebecor Inc., dont les ateliers sont situés au 7743, rue Bourdeau, LaSalle. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR. LE DEVOIR est distribué par Messagerie Dynamiques, division du Groupe Quebecor Inc., située au 775, boul. Lebeau, St-Laurent. Courrier de deuxième classe : enregistrement numéro 0858. Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Québec. (514) 844-3361

Abonnements (514) 844-5738

Les « Lettres au DEVOIR » doivent être signées. L'adresse et le numéro de téléphone sont requis également, mais seulement pour fins d'identification dans nos dossiers. Prière de s'en tenir à moins de deux pages dactylographiées à double interligne, et de faire parvenir le texte à l'attention de Jean-Claude Leclerc. LE DEVOIR ne s'engage pas à publier toutes les lettres reçues et se réserve d'en réduire au besoin la longueur.

une responsabilité face à l'éveil du public.

La création d'ici serait-elle victime de préjugés ?

La SCAQ est une société de production neuve (1985) ; mais viendrait-il à l'idée de quiconque de ne pas « couvrir » le dernier spectacle de Robert LePage ou Gilles Maheu ou Carbone 14 en théâtre, de O Vertigo en danse ?

Nous ne pouvons qu'exprimer notre profonde déception face au peu de considération accordée à la création musicale d'ici dans l'ensemble des médias, et souhaiter qu'ils réalisent la vitalité, la richesse et la diversité de ce pan de la culture, et donnent l'appui, l'attention et la diffusion qui reviennent aux créateurs, aux interprètes, aux sociétés productrices, bref à la musique actuelle québécoise.

— ALAIN LALONDE
Montréal, le 23 mars.

Francisation et alphabétisation

LE GROUPE de travail tripartite sur le français langue de travail, qui a remis son rapport au ministre ? M. Claude Ryan, ce 4 avril, relève notamment la difficulté de « faire progresser l'utilisation d'une terminologie française adéquate auprès d'employés qui saisissent mal le langage écrit ».

Il évoque par là la présence au sein du monde du travail d'un pourcentage élevé d'employés analphabètes, complets ou fonctionnels, qui constituent, sans être le seul, un foyer de résistance à la francisation. Et le groupe poursuit en disant qu'il « serait opportun que des projets d'alphabétisation en milieu de travail soient mis sur pied dans le cadre de l'année internationale de l'alphabétisation en 1990 ».

Il n'est pas nécessaire d'attendre 1990 ! Cette possibilité existe dès maintenant. Depuis un an, en fait, la CECM, par son Centre de ressources en éducation populaire (CRÉP), propose ce type de formation, gratuitement, aux entreprises de la Ville de Montréal.

Malgré des réticences et des difficultés, des groupes commencent à se constituer. Il faut signaler la volonté et le courage que manifestent ces travailleurs francophones et allophones qui décident de consacrer quelques heures par semaine à acquérir ou à enrichir leur formation de base, après leur journée de travail et alors qu'ils sont souvent attendus à la maison.

Mais il faut dire aussi que ces personnes sont des exceptions parmi les défavorisés de l'éducation et que si l'on veut, politiquement parlant, que ces expériences se généralisent et deviennent vraiment la base d'une nouvelle francisation, cela nécessitera plus que des encouragements timides d'un ministre vraiment responsable de l'application de la langue française.

— JACQUES HOUCARD
Montréal, le 4 avril.

DES IDEES, DES EVENEMENTS

Le Québec et l'Institut Pasteur

Au procès de la France il faudrait ajouter celui des É.-U. et celui du Québec

LIBRE OPINION

JACQUES POISSON

TROIS revues de l'Institut Pasteur passent à l'anglais, et c'est l'affolement dans le Québec médiatisé.

Pour ma part, je me suis mis à rêver à l'époque où toutes les élites européennes parlaient français, où les grands romanciers de Russie écrivaient volontiers dans la langue de Molière.

Or, aujourd'hui, l'anglais est langue internationale des sciences... et de la chanson rock, mais plus que jamais on parle dans tous les milieux intellectuels du déclin américain.

Même aux États-Unis, une école d'historiens « enseigne » la décadence de l'Empire, ce qui n'a pas empêché George Bush durant toute sa campagne face à Dukakis de proclamer que sa patrie avait reçu de Dieu la mission d'éclairer les cinq continents de notre planète.

Et quand Jules César a conquis la Gaule, Rome se vautrait dans les plus basses intrigues et l'assassinat politique. C'est pourtant à ce patriote que nous devons de parler aujourd'hui une langue latine, et peut-être aussi à ses grands rivaux qu'ils fuyaient désespérément pour sauver sa tête.

Les détours et les incongruités de l'histoire donnent le vertige. Les écoles américaines s'embrassent de l'illettrisme, l'amoralisme et la violence, et les États-Unis imposent l'anglais comme langue internationale de la virologie, de la physique et du rock.

Devant ce phénomène, les réactions à la Denise Bombardier me semblent un peu sommaires et nettement ambivalentes.

Il faut un peu de recul et un minimum de sincérité pour comprendre la décision de l'Institut Pasteur, si douloureuse soit-elle pour les défenseurs-agresseurs du français que nous sommes devenus depuis la « Révolution tranquille ».

La prédominance américaine

Dans la recherche scientifique mondiale, les États-Unis occuperaient une place nettement prépondérante, chiffrée à 70 %, selon certaines sources. Cette suprématie et un appareil bibliographique incomparable contribuent d'une façon décisive à la diffusion de l'anglais comme langue internationale de la science. Autre paradoxe, cette primauté américaine est assurée, pour une bonne part, par des scientifiques européens qui ont émigré aux États-Unis. L'opulence, la bonne organisation et la richesse en laboratoires de quelques grandes universités de la république voisine auraient été les principaux facteurs de cette polarisation.

Voilà pourquoi notre mère, la langue française, est malade de l'anglais, tout comme l'allemand, l'italien, le russe, l'espagnol et le japonais.

Voilà aussi qui explique, du moins en partie, la dégringolade des humanités gréco-latines et la chute du latin comme langue liturgique de l'Église.

Si l'Europe, dont le Vatican, est malade des États-Unis, les États-Unis sont malades du Japon et d'eux-mêmes. Ils ont perdu leur vigueur puritaine au contact de tous leurs dominés et aspirent de plus en plus à l'enrichissement sans le travail, pourtant objet d'un culte historique chez eux.

Quant à nous, défenseurs-agresseurs du français, tâchons de retrouver nos esprits et d'apprécier plus froidement et plus intelligemment l'affaire malheureuse de l'Institut Pasteur.

Au procès de la France que nous menons à longueur d'année, il conviendrait peut-être d'ajouter le procès des États-Unis et le procès du Québec.

Beaucoup d'étrangers et de nouveaux Québécois nous reprochent de galvauder dans nos écoles et dans notre littérature cette belle langue française que nous célébrons sur les tribunes et dans l'affichage, contre Alliance Québec.

Notre Révolution tranquille, à la fois réalité, mythe et tabou, ne nous a pas sortis de cette ornière. Au contraire, elle a fait de nous des

donneurs de leçons, jusqu'à *Apostrophes*, dans un domaine où l'humilité serait de mise.

À notre décharge, je dirais qu'une certaine forme d'obscurantisme a pu constituer au cours de notre difficile histoire la principale défense de notre personnalité franco-catholique, contre l'anglicisation, la protestantisation ou l'esprit voltairien. Ce qui est plus difficile à admettre, c'est que notre adhésion de 1960-1962 à la pédagogie américaine ne nous ait pas émancipés de notre obscurantisme langagier. Pourquoi faut-il que le français qui se parle dans nos universités nous classe au dernier rang de la francophonie ?

Une relation délicate

Quant au procès des États-Unis, le rayonnement qu'ils assurent à l'anglais est sans doute beaucoup moins innocent qu'on ne l'imagine au Québec, où fleurit encore une curieuse forme d'angélisme malgré notre rapide urbanisation des vingt-cinq dernières années. Beaucoup de livres, en français et en anglais, ont été consacrés aux impérialismes des derniers siècles, dont le britannique, le français, le russe et l'américain.

Ils ne semblent guère avoir entamé notre candeur en la matière, pour ce qui est de nos voisins méridionaux.

Or, c'est une étape qu'il faut franchir pour bien comprendre à la fois l'affaire de l'Institut Pasteur, les lé-

gisations américaines contre la langue espagnole, l'impérialisme linguistique du Canada anglais à notre égard, nos tentatives dominatrices à l'endroit de nos autochtones et de quelques minorités démunies, notre ambivalence américano-québécoise dans les relations avec la France et dans notre mépris de parvenu pour le Québec d'avant la Révolution tranquille.

Quant au procès que nous pourrions faire à la France, il demanderait un peu plus de préparation. La relation avec notre patrie d'origine est fatalement délicate à une époque où coïncident notre accès à la modernité et le glissement de la France au rang de puissance moyenne, par rapport aux États-Unis et à l'Union soviétique.

Bien sûr, beaucoup de Français ont le snobisme du mot anglais, et cela blesse nos oreilles (pourtant bien endurantes par ailleurs) en raison d'un purisme séculaire devenu indispensable dans notre milieu. Mais, tout compte fait, pourquoi l'anglicisme serait-il péché mortel quand les américanismes de pensée sont vertus ?

Un auteur britannique, du nom de Brown, a écrit que l'homme est le seul animal déraisonnable.

Humour authentique, pour une fois ! Tirons-en les leçons, et sachons que la solidarité avec les Français est nécessaire à notre combat pour le français, que nous nous estimions plus aimables ou non que nos frères de l'Hexagone.

Sur le dos du Québec



Michel VASTEL

Lettre d'Ottawa

JOHN TURNER a tiré le premier Brian Mulroney a suivi, pour ne pas être en reste. Et Clifford Lincoln a marqué des points.

À la Chambre des communes, il faut tout décoder, y compris la langue utilisée dans les interventions majeures. Ce n'est pas un hasard si le chef du parti libéral du Canada a rivé son clou à Robert Bourassa en français.

Comme il a pris soin de le rappeler, c'est aussi en français, dans un entretien au DEVOIR, que John Turner, sous l'influence de Raymond Garneau, a fait le grand saut en présentant « un plan de réforme visant à ramener le Québec à la table des négociations constitutionnelles ».

Brian Mulroney aurait pu lui rappeler les passages essentiels de son discours du 14 novembre 1981 à Baie-Comeau, neuf jours après la négociation de cette Constitution qui ne vaut pas le papier sur lequel elle fut écrite : « que le gouvernement fédéral obtienne, par le biais d'une refonte constitutionnelle, l'enchaînement des droits des minorités linguistiques hors du Québec, j'en suis fort heureux. Il ne faudrait cependant pas que cet accomplissement noble et combien valable soit terni par un amoindrissement possible des pouvoirs du Québec de légiférer dans les domaines qui lui sont cruciaux... »

Brian Mulroney n'a pas répété ces propos parce qu'il sait qu'il n'est plus payant de flirter avec le Québec. « Vous avez payé trop cher pour rattrier la Constitution », dit Mulroney aux Libéraux. Mais le Canada anglais en a autant à son service : « vous avez payé trop cher pour rattrier le Québec ».

John Turner l'a dit mercredi : « il y a de la rancoeur (contre le Québec) au Canada anglais ». Et c'est pourquoi il a accusé Brian Mulroney, en anglais, de s'être fait « le complice » d'une attaque directe contre les droits fondamentaux d'une minorité.

C'était une attaque en bas de la ceinture, mais elle a porté. En anglais lui aussi, Brian Mulroney s'est précipité dans le piège, a condamné la loi 178, et servi à Robert Bourassa l'avertissement qu'il devra payer le prix pour son lac Meech. Si l'échange prouve une chose, c'est bien que « l'esprit du lac Meech » ne souffle plus sur le Canada anglais et qu'il devient payant au contraire de prendre ses distances avec le gouvernement du Québec.

La charge de John Turner en a surpris plusieurs. Mais un candidat à sa succession a franché le seuil : « il se garde toutes les portes ouvertes... » Y compris celle de s'accrocher à la direction de son parti. L'échange de cette semaine aux Communes confirme que les deux campagnes au leadership qui attendent deux grands partis nationaux cette année, se feront en grande partie sur le dos du Québec. Autant être parmi les premiers à se positionner.

Voilà qui n'encouragera pas les Frank McKenna et Gary Filmon, dans les quinze mois qu'il leur reste à ratifier l'Accord du lac Meech ou signer son arrêt de mort.

John Turner s'est enfin permis un hommage surprenant à... Clifford Lincoln. Comme si le prince, incertain de survivre à une révolte de palais, désignait à tout hasard son dauphin. Rappelant le discours que Lincoln tint à l'Assemblée nationale le jour de sa démission, Turner commenta : « c'est peut-être le meilleur discours qu'on ait entendu depuis quelques années sur quelque tribune que ce soit dans notre pays ».

Depuis que le *Toronto Star* a fait de l'ancien ministre de l'environnement un candidat potentiel à la succession de John Turner, ce qui n'était encore qu'une idée folle dans la tête de quelques libéraux prend la forme d'un mouvement de plus en plus organisé, en particulier parmi des jeunes comme leur président, Jean-François Simard, et Jean-François Garneau qui semble de plus en plus décidé à relever le flambeau de son père, Raymond.

Clifford Lincoln a confié au DEVOIR que « quelques personnes, quatre ou cinq, l'ont approché de façon informelle ». Il ne semble pas tellement croire encore à cette possibilité, mais il ajoute : « je m'intéresse beaucoup à toutes ces questions des valeurs libérales dans une société civilisée. Je trouve qu'on n'en parle pas assez ».

Lincoln ira donc à Montebello la semaine prochaine, livrer ses réflexions sur « l'avenir des partis libéraux ». Cet ancien militant du parti libéral du Canada en Colombie-Britannique et au Québec se présentera là comme « un député québécois qui réfléchit sur son avenir ». Mais Turner a indiqué aux Libéraux du Canada anglais qu'à tout hasard, ils devraient surveiller la profondeur de ses propos.

Un néo-canadien, parfaitement bilingue, de vision, passionné de libéralisme et préoccupé de qualité de la vie, Québécois... Il y a effectivement de quoi faire réfléchir. Surtout si cela pouvait épargner à Robert Bourassa et aux Libéraux du Québec de faire les frais de la prochaine campagne au leadership du PLC.

Arrêtez les travaux !

LIBRE OPINION

CHRISTIAN DE CONINCK

L'auteur est architecte, membre de l'Ordre des architectes du Québec et chargé de formation pratique à l'école d'architecture de l'Université de Montréal

JE DEMANDE : — aux 32 architectes qui ont affirmé que Mies Van der Rohe

COURS DE LECTURE RAPIDE

Plus que la vitesse: l'efficacité: Vitesse — mémoire — compréhension

Centre de lecture rapide (près de l'Université de Montréal)

Informez-vous, tél.: 681-4545 (permis MEO No 389525)

compte parmi les grands maîtres de l'architecture moderne, ce qui est incontestable ;

— au Conseil municipal de la Ville de Westmount qui a décidé de réfléchir avant de permettre des altérations à Westmount Square, ce qui est sage ;

— au Comité d'architecture et d'urbanisme de la Ville de Westmount qui a accepté les projets de réaménagement et suggéré au Conseil de les approuver, ce qui était hâtif ;

— à la SITQ pour laquelle la valeur de l'édifice n'a pas été prise à la légère, et l'objectif a toujours été et continue d'être la restauration de l'édifice pour lui redonner sa place comme grande oeuvre architecturale, ce qui devrait correspondre à des travaux de consolidation quasi imperceptibles, et non à des transformations extrêmement visibles ;

— à Yves l'Espérance, l'architecte responsable du dossier chez Ascop, avec qui j'aimerais prendre un verre pour discuter à bâtons rompus de Patrimoine et d'Histoire de l'architecture, ce qui est à mettre à nu le compte de mon amitié pour lui ;

— à toutes celles et tous ceux qui, locataires de boutiques, d'apparte-

ments et de bureaux du complexe, mais aussi entrepreneurs et ouvriers du chantier, étudiants et professeurs en architecture et urbanisme, citoyens et passants anonymes, aimeraient aimer et faire aimer cette Ville à leurs enfants, ce qui représente le but ultime ;

— à tous, je demande d'aller voir par vous-même sur, et dans la galerie de boutiques de Westmount Square, et de constater que :

— des travaux, non pas de rénovation ou de restauration, mais bien additifs, sont en cours d'exécution, et en voie d'être complétés, consistant en bacs à plantation, lanternes, et autres transformations qui vont dénaturer la Plaza indépendamment de leur justification

— de nouveaux plafonds dits « Post-Modernes » et donc complètement hors contexte, sont déjà posés dans la galerie de boutiques ;

— des panneaux d'information suggèrent que ces soi-disant travaux de rénovation sont effectués pour « entrer dans le 21^e siècle avec majesté », ce qui est une insulte à Mies Van der Rohe et à l'intelligence humaine.

En conséquence, je demande, à vous :

— de faire en sorte que les travaux en cours s'arrêtent sans délai ;

— de vous convaincre que le plus grand coût consisterait à les laisser se poursuivre, et que le moindre serait de remettre le socle, indissociable des Tours dans le concept de Mies Van der Rohe, dans son état initial et dans le cadre d'une restauration véritable, c'est-à-dire strictement matérielle et technique ;

— d'admettre que, si l'on est convaincu qu'il s'agit là de patrimoine international, toute altération ne fera que diminuer, sinon effondrer, la valeur immobilière de l'édifice ;

— de penser que l'an prochain, Montréal sera le siège d'un congrès international d'architecture et que ce n'est pas le moment idéal pour devenir un objet général de risée, sinon de scandale ;

— enfin, de se demander si l'un d'entre vous accepterait qu'un peintre, si grand soit-il, puisse se permettre de modifier, à même l'original, le sourire de la Joconde.

Car c'est bien ce qui est en train d'arriver ici, en ce moment, à Westmount Square. Ce qui a été construit autour, depuis ces dernières années, en était le signe avant-coureur : doit-



Le Westmount Square

continuer le massacre sous prétexte qu'il a commencé et qu'il est presque terminé ?

L'AVENIR DE L'ÉCOLE PRIVÉE:

LE TABLEAU s'assombrit

Depuis 1981, le gouvernement québécois pratique une politique d'étranglement progressif à l'égard de l'enseignement privé.

• Pourtant, l'enseignement privé permet aux contribuables québécois d'économiser près de 300 millions de dollars par année.

• Pourtant, la concurrence offerte par le secteur privé favorise l'amélioration globale du rendement du système d'éducation québécois.

• Pourtant, la présence du secteur privé sur le marché de l'éducation garantit aux parents québécois le libre choix de l'école.

• Pourtant, un financement équitable de l'enseignement privé permettrait aux institutions privées de continuer à offrir des services éducatifs de qualité, accessibles au plus grand nombre.

L'État a entrepris de « fermer le robinet » en reportant sur les parents la responsabilité d'assumer son désengagement financier.

Le Regroupement de l'enseignement privé du Québec demande à l'État de redresser le niveau actuel du financement de l'enseignement privé et de rétablir l'équilibre qui existait avant 1981 entre les crédits alloués au secteur privé et au secteur public pour chaque élève de catégorie comparable.

Si la qualité de l'enseignement et le droit au libre choix de l'école constituent pour vous une préoccupation, nous vous invitons à manifester votre appui à la demande du Regroupement de l'enseignement privé du Québec.

Parlez-en à votre député provincial et signez la pétition qui circule actuellement.

Pour de plus amples renseignements, communiquez avec nous :

Regroupement de l'enseignement privé du Québec
1940, boulevard Henri-Bourassa Est
Montréal (Québec)
H2B 1S2
(514) 381-8891

REGROUPEMENT DE L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ DU QUÉBEC

Wilson admet que sa future taxe de vente augmentera l'inflation

OTTAWA (PC) — Le ministre des Finances Michael Wilson a reconnu hier que sa future taxe de vente nationale exercera une pression à la hausse sur le taux d'inflation.

« Il y aura un impact inflationniste, c'est clair », a dit M. Wilson, qui estime néanmoins que le jeu en vaut la chandelle, puisque les bénéfices économiques globaux seront à son avis bien plus grands que les inconvénients.

M. Wilson rencontrait hier ses homologues provinciaux à Ottawa. Une rencontre à l'issue de laquelle le fossé entre Ottawa et les provinces demeurait entier au sujet de l'éventuelle taxe de vente nationale préconisée par le gouvernement fédéral.

Les provinces, à commencer par le Québec, ne partagent pas du tout le sentiment d'urgence du ministre des Finances Michael Wilson tou-

chant cette nouvelle taxe, dont la mise en place est prévue pour le 1er janvier 1991.

« Nous allons prendre le temps qu'il faut (pour étudier la question), parce que nous croyons qu'il s'agit là d'une question fort importante », a évasivement déclaré, à l'issue de la réunion, le ministre québécois des Finances, Gérard D. Lévesque.

« Le Québec a besoin de données et d'études additionnelles, a ajouté le

ministre québécois. Nous allons poursuivre nos travaux afin de bien étudier les avantages et les inconvénients.

Son de cloche radicalement différent de la part de M. Wilson, qui promet de prendre une décision « assez bientôt » et qui réaffirme qu'il agira unilatéralement s'il ne parvient pas à s'entendre avec les gouvernements provinciaux.

Il laisse cependant entendre qu'il

ne révélera pas ses intentions lors du budget qui sera rendu public le 27 avril prochain. M. Wilson a indiqué qu'il allait devoir déposer, au plus tard l'automne prochain, un projet de loi sur la taxe de vente, afin qu'il puisse être adopté aux Communes le printemps prochain, à temps pour l'échéance du 1er janvier 1991.

La majorité des ministres des Finances affirmaient après la réunion vouloir avant tout faire rapport à

leur cabinet respectif. Aucun d'entre eux, à l'exception du ministre albertain Dick Johnston, ne semblait vouloir fermer complètement la porte à M. Wilson.

La taxe en question viendrait en outre remplacer l'invisible taxe de vente manufacturière qui rapporte annuellement \$ 9 milliards au gouvernement fédéral. Ottawa juge, entre autres choses, que cette taxe nuit aux exportateurs canadiens.

SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

◆ Otages

Voici, tel que confirmé par le capitaine Pierre Bélanger, porte-parole de la GRC, le fil des événements :

11 h 45 : l'autobus 1482 de Greyhound quitte le terminal de la rue Berri, à destination de New-York, avec onze passagers à bord en plus du chauffeur.

12 h 00 : au poste de péage du Pont Champlain, un homme armé prend le contrôle de l'autobus. La GRC ne peut confirmer si l'homme était déjà à bord comme passager. Il laisse partir un homme qui contacte la police du port de Montréal et est immédiatement pris en charge par la Sûreté du Québec.

La SQ attend l'autobus au poste-frontière de Plattsburg dans l'État de New-York, premier arrêt de l'autobus sur son itinéraire vers New-York. La Sûreté dresse également des barrages sur plusieurs routes autour de Montréal mais l'autobus passe à travers les mailles du filet.

14 h 25 : l'autobus 1482 arrive sur la colline parlementaire à Ottawa. Il s'engage sur la route privée qui cerne les édifices du Parlement. Au passage, l'autobus accroche un minibus qui fait la navette entre les édifices pour les députés. Le chauffeur du minibus aperçoit un homme armé près du chauffeur, fait marche arrière et stationne son véhicule en travers de la route pour bloquer toute retraite au Greyhound. Par radio, l'employé de la Chambre des Communes alerte son supérieur qui contacte la GRC.

Entretiens, une femme assez âgée a quitté l'autobus 1482 et se dirige vers la porte du Sénat. Une autre jeune femme alerte un employé des Communes et affirme que l'homme qui détient des otages a de la dynamite et des armes. Deux coups de feu sont tirés sans que personne ne soit blessé et l'autobus Greyhound reprend sa course autour des édifices du Parlement. Une voiture de la GRC se met en travers de son chemin et l'autobus tente de fuir en traversant les pelouses. Il s'enlise après quelques mètres.

En quelques minutes, une douzaine de véhicules de la GRC bloquent tous les accès à la colline parlementaire. Des franc-tireurs s'installent, couchés derrière leurs voitures.

14 h 50 : un officier en uniforme de la GRC s'avance, les bras levés, vers l'autobus et remet un talkie-walkie au chauffeur. Sur la radio d'un autre officier de la GRC, on entend d'abord un « tabarnak, c'est Charles qui parle tabarnak ». « On va discuter » dit le porte-parole de la GRC. L'homme crie devant son micro et on devine les mots : « pas pour moi, ni pour personne ». C'est à ce moment qu'on reconnaît un léger accent étranger.

L'homme demande encore à parler à la presse mais la GRC lui répond : « c'est impossible, c'est trop dangereux et ils n'accepteront pas ».

La session des Communes est interrompue discrètement et le personnel des trois édifices du Parlement est évacué par des portes de côté. La presse est repoussée à un bloc de la colline parlementaire mais la GRC établit immédiatement un centre des médias et donne des briefings toutes les demies-heures.

Vers 16 h 00 : une équipe de six négociateurs s'installe dans l'édifice de l'Ouest, à quelques mètres derrière l'autobus immobilisé. Les communications sont toujours difficiles par radio.

17 h 12 : c'est le point tournant de la prise d'otages. Une jeune femme de race noire sort de l'autobus avec un communiqué, semble-t-il rédigé en arabe. Le député Mac Harb (Ottawa Centre) qui semblait l'avoir vu, affirme que ce fut rédigé à la hâte, comme sous le coup de l'émotion. L'homme demandait le retrait des troupes syriennes du Liban.

Grâce à cette communication écrite, une ligne téléphonique permanente est établie entre l'autobus et le quartier général de la police. « Les négociations sont intenses et bonnes, précise-t-on, et l'homme discute de façon cohérente ».

De fait, une autre femme est libérée vers 19 h 30 et le chauffeur de l'autobus lui-même quitte son véhicule vers 19 h 50. Il reste cinq hommes à bord.

19 h 55 : la prise d'otages, commencée huit heures plus tôt, se termine sans effusion de sang. Celui qui semble le leader du groupe s'avance à quelques mètres de l'autobus et s'agenouille à terre. Quatre autres personnes s'alignent contre l'autobus. Les cinq hommes sont conduits, et semblent menottés, vers le quartier général de la police et la GRC commence à fouiller l'autobus que l'on craint bourré d'explosifs.

◆ Québec

Les rumeurs sur le démantèlement de Via Rail courent depuis une rencontre tenue à la fin mars entre le ministre des Transports et les dirigeants de Via Rail. À cette occasion, le ministre Bouchard aurait informé le président du conseil d'administration, MM. Laurence Hannigan, et le pdg de la compagnie, Denis de Belleval, de l'intention du gouvernement de mettre fin au financement du transport des passagers qui coûte à l'État \$ 90 par passager.

Toutes deux situées dans l'axe Québec-Windsor, les villes de Montréal et de Québec possèdent toutes les qualités requises pour l'implantation d'un système efficace et rentable, ont soutenu les maires Doré et Pelletier. Sans nécessairement opter pour le train grande vitesse (TGV), les maires de Montréal et de Québec affirment que des solutions intermédiaires peuvent être envisagées et que des sommes supplémentaires devraient être injectées dans les études de faisabilité en cours de réalisation par Via Rail.

Les améliorations à apporter à ce corridor ferroviaire demeurent très modestes par rapport aux investissements qui ont été faits par d'autres pays, avancent-ils.

Le maire Doré a rappelé en conférence de presse que Montréal était la plaque tournante de l'industrie ferroviaire au Canada. Siège du Canadien national et du Canadien Pacifique, le train est partie intégrante de l'industrie du transport dont l'activité est vitale pour l'économie de la métropole, a indiqué le premier magistrat de la Ville.

En effet, la perte serait lourde pour Montréal. À elles seules, soutient M. Doré, les compagnies ferroviaires génèrent 17,500 emplois, dont 9,300 pour le CN, 5,000 pour le CP et 3,000 pour Via Rail. Ces estimés englobent le personnel employé par les sièges sociaux, principalement affecté au transport ferroviaire. Ces emplois représentent une masse salariale de plus de \$ 900 millions, a-t-il ajouté.

Sans compter que les coupures possibles de budget pourraient sonner le glas des contrats de réfection de wagons récemment octroyés aux ateliers du CN à Pointe Saint-Charles, situés dans un quartier où le taux de chômage atteint presque 20 %.

Non seulement serait-il périlleux de sabrer dans les budgets de Via Rail, affirme M. Doré, mais le fédéral doit investir dans le corridor Windsor-Québec pour rendre Montréal plus compétitive dans le secteur du tourisme et de l'industrie du congrès.

Quant au maire de Québec, il n'a pas caché son amertume face à tous les efforts fait par la Ville pour se doter d'infrastructures pouvant répondre à la hausse de voyageurs que devait entraîner le « service amélioré » de Via Rail.

Outre les \$ 48 millions injectés dans la gare intermodale, \$ 50 millions ont été dépensés pour la construction de trois édifices pour abriter la Régie de l'assurance automobile. « En dotant la gare de fonctions institutionnelles et de services, la Ville de Québec donne une valeur à tout le complexe qui est la clé de voûte de la renaissance de cette partie du centre-ville », a soutenu le maire Pelletier.

En dépit des déficiences du service, Via Rail a transporté plus de 286,000 passagers entre Montréal et Québec en 1988, a souligné le maire de la Vieille capitale. « Cet appert est essentiel aux affaires et au tourisme dans la région », insiste-t-il.

Le Bureau de commerce de Montréal (BCM) a aussi fait connaître hier son objection à une décision hâtive du fédéral qui signifierait l'arrêt de mort de Via Rail. M. John J. Pepper, président du BCM, estime que l'abandon du service au passager aura un impact majeur sur les autres modes de transport.

Réunis en congrès à Montréal depuis jeudi, les membres de l'Union des municipalités du Québec ont également voté une résolution pressant Ottawa de surseoir à toutes décisions tant que Via Rail n'aura pas fait état de ses solutions.

◆ Débrayages

S'il représente quelque 45,000 membres, le Conseil, qui regroupe des métiers stratégiques comme les grutiers, soudeurs, tuyautiers, monteurs d'armatures métalliques, couvresseurs, plombiers, ferblantiers, est néanmoins écarté des tables de négociations par le jeu d'une coalition CSN-FTQ, laquelle détermine les conditions de travail de l'ensemble du bâtiment au Québec, de concert avec la partie patronale regroupée sous l'Association des entrepreneurs en construction du Québec.

Cette dernière, suivant la loi, doit négocier avec le syndicat qui regroupe au moins la moitié des travailleurs syndiqués. En l'absence d'une telle majorité, la FTQ qui en représente 41 %, et la CSN, 17 %, s'en sont forgé une en constituant une coalition et c'est ainsi que le Conseil s'en est trouvé écarté, bien qu'il recrute à lui seul deux fois plus de syndiqués que la CSN.

Dans le passé, la FTQ s'associait habituellement avec le Conseil. Cette fois, elle « couche avec la CSN et c'est une belle trahison. Non seulement nous devons affronter les patrons, mais la CSN et la FTQ se sont entendus sur notre dos pour nous écarter de la table de négociations », déclare, furieux, M. Pouliot.

Le débrayage n'affecte aucunement le bâtiment domiciliaire. Le ministère du Travail n'a pas l'intention d'intervenir dans le conflit pour l'instant bien que les débrayages constituent un acte illégal, le décret ayant cours encore pour trois semaines. Cette décision incombe au Procureur-général, s'il est saisi d'une plainte formelle de la partie patronale.

L'AECQ avait soumis mardi dernier une proposition qui eût permis d'extinctionner pour une année encore l'actuel décret, en l'assortissant d'une hausse salariale provisoire de 3 %, « de quoi au moins recréer un climat propice à la négociation », a déclaré hier son président, M. Michel Dion. Mais les trois syndicats ont rejeté cette offre.

Minoritaire face à la coalition même s'il regroupe 31 % des travailleurs du bâtiment au Québec, le reste que le Conseil détient la majorité des travailleurs au sein de quatorze métiers distincts, capables à eux seuls

de paralyser n'importe quel chantier industriel au Québec.

Le Conseil n'entend pas donner suite à une extension pour une année du décret actuel, comme le propose l'Association des entrepreneurs. M. Pouliot rappelle que le décret a déjà fait l'objet d'un prolongement en novembre 1987, sans aucun résultat, dit-il.

L'Office de la construction n'a pas commenté le débrayage, son mandat se limitant à veiller à l'application du décret. Cependant, à Québec, le ministre du Travail suit le conflit de près, et le conciliateur, Me Pierre Dufresne, s'active auprès des trois parties.

La relance du bâtiment du Québec, des projets aussi considérables que la construction prochaine de trois alumineries de plusieurs milliards de dollars, la réfection du Boul. Métropolitain, et l'éventualité d'élections générales au printemps sont autant de facteurs qui pourraient déterminer l'intervention du Gouvernement et, au pire, l'adoption d'une loi spéciale, ce que nul ne souhaite ni n'envisage pour l'instant.

◆ La communauté

Il déplore qu'aucun journaliste ne se soit pointé à leur conférence de presse.

Le président du Groupement libanais du Québec a entériné l'hypothèse voulant que les pirates aient agi hier dans ce contexte.

« Nous sommes contre le terrorisme. Mais nous sommes frustrés de voir que pendant sept heures, hier, ni Radio-Canada, ni les autres médias n'ont dévoilé les revendications des ravisseurs, comme ils le font généralement dans des cas semblables. Il faut croire que cela n'arrive qu'aux Libanais », a dit M. Ghalbouni.

Entre 30 et 35,000 Libanais d'origine vivent au Québec.

Par ailleurs, les évêques de la région de Montréal se disent profondément préoccupés par la situation au Liban. Réunis cette semaine dans la métropole, ils ont lancé un vibrant appel en faveur d'un retour à la paix et ont émis la déclaration suivante :

« Les bombardements qui frappent indistinctement les civils, les hôpitaux, les écoles, les réservoirs de carburant, les centrales électriques, les silos de blé et tous les centres vitaux du pays, interpellent notre conscience et nous interdisant de garder le silence.

« Nous appelons tous nos frères et sœurs à élever leur voix contre ce déchaînement de violence et à porter dans leur cœur les souffrances de ce peuple martyr. Nous invitons aussi tous les croyants à prier. Nous demandons à toutes les communautés chrétiennes d'ajouter une intention de prière pour la paix au Liban, le dimanche 16 avril.

« Nous prions instamment le Gouvernement de notre pays de prendre d'une façon extrêmement urgente toutes les mesures nécessaires, susceptibles de contribuer à l'arrêt immédiat des bombardements qui ont déjà fait trop de victimes innocentes et trop de dégâts au Liban.

Les évêques suivants ont signé ce message : le cardinal Paul Grégoire, archevêque de Montréal, Mgrs Jean-Marie Fortier (Sherbrooke), Michel Hakim, archevêque des Grecs-Melkites catholiques du Canada, Louis-de-Gonzague Langevin (Saint-Hyacinthe), Robert Lebel (Valleyfield) ainsi que les cinq évêques auxiliaires de Montréal : André-Marie Cimichella, Leonard Crowley, Gérard Trewmblay, Jude Saint-Antoine et Jean-Claude Turcotte, de même que Mgrs Jacques Berthelet et Gilles Lussier, respectivement auxiliaire à Saint-Jean-Longueuil et Saint-Jérôme.

◆ Le Japon

cite du Parti communiste, garantit la poursuite du bras de fer à la Diète où la discussion du budget est dans une impasse totale. Elle devrait également renforcer la fronde croissante au sein du PLD contre M. Takeshita et son prédécesseur Yasuhiro Nakasone, regardés par l'opinion publique comme les principaux responsables du scandale.

La position personnelle du premier ministre a été encore affaiblie par l'annonce hier qu'il avait reçu en 1986, lorsqu'il était ministre des Finances du gouvernement Nakasone, une contribution financière de 25 millions de yen de la Recruit Co., société au cœur du scandale politico-financier le plus grave de l'après-guerre.

Ajouté aux 20 et 30 millions de yen perçus en deux occasions en 1987 et à la plus-value de 25 millions réalisée sur la revente d'actions Recruit-Cosmos, filiale immobilière du groupe, cela porte à 100 millions de yen (\$ 757,000 US) les largesses de Hiromasa Ezoe, fondateur de Recruit, en faveur du premier ministre. À chacune des précédentes révélations, M. Takeshita a dû reconnaître les faits.

Déjà totalement discrédité dans l'opinion publique, avec une cote de « popularité » au plancher historique de 9 %, M. Takeshita doit maintenant faire face à la mauvaise humeur croissante de jeunes parlementaires inquiets pour leur réélection et qui demandent une moralisation des moeurs politico-financières.

La fronde menace aussi bien du côté des modérés du parti, dont 41 se

Steinberg rejette l'offre d'Oxdon

LA FIRME Steinberg a officiellement annoncé hier qu'elle rejetait l'offre de fusion que lui avait faite le groupe ontarien Oxdon Investments. Dans un communiqué, le conseil d'administration explique qu'il « a conclu que la viabilité financière de la proposition pouvait être très précaire ».

Oxdon Investments avait fait il y a quelques semaines une proposition non sollicitée de regroupement avec Steinberg en offrant l'équivalent de \$ 1.2 milliard en espèces et en actions. Mais, note le conseil de Steinberg, « la proposition n'indiquait aucune source de financement et ne contenait aucun indice sur les taux d'intérêts éventuels ni autres conditions ».

C'était la seconde fois en un an qu'Oxdon faisait une offre à Steinberg, la première étant survenue lorsque la compagnie montréalaise avait annoncé son intention de considérer des offres d'achat. Une dispute entre les membres de la famille Steinberg était à l'origine de cet appel d'offres.

Le conseil de Steinberg rappelle qu'après l'expérience des 12 derniers mois, il en était arrivé à la conclusion qu'il était dans « le meilleur intérêt des actionnaires de conserver les éléments d'actifs en réorientant leur exploitation ».

Au cours du premier semestre de l'année financière 1988-89, Steinberg a encaissé des profits de \$ 28.4 millions sur des ventes de \$ 2 milliards.

sont regroupés au début de la semaine dans l'association « Heisei no kai » (association de l'ère Heisei), que des « faucons » de l'aile la plus à droite qui devraient relancer la semaine prochaine une offensive pour obtenir la démission de M. Takeshita et celle de Shintaro Abe, secrétaire général du parti.

La grogne s'amplifie également au sein du PLD contre M. Nakasone, premier ministre au moment des faits qui ont provoqué le scandale, et autre bénéficiaire important des largesses de M. Ezoe.

Au cours d'une réunion, jeudi, des parlementaires de la faction de Kichiro Miyazawa, ancien ministre des Finances contraint à la démission par l'affaire Recruit, des voix se sont fait entendre pour demander que le parti accepte la comparaison de M. Nakasone devant la Diète comme témoin assermenté. L'opposition fait de cette comparaison la condition d'un déblocage des travaux parlementaires.

M. Nakasone refuse obstinément en menaçant de retirer les membres de sa faction du gouvernement, ce qui en provoquerait immanquablement la chute. Cruel dilemme puisque l'autre branche de l'alternative, un passage en force du budget grâce à la nette majorité en sièges du PLD, donnerait une dimension explosive à la crise politique, estiment les observateurs.

Enfin, les conservateurs retiennent leur souffle en attendant les prochains développements de l'enquête judiciaire poursuivie par le procureur du district de Tokyo, qui a déjà conduit à l'arrestation de 13 personnalités sous l'accusation de corruption active ou passive. Outre M. Nakasone, plusieurs autres responsables de premier plan du PLD font l'objet de l'attention des enquêteurs. L'arrestation de l'un d'entre eux aurait un effet dévastateur.

En résumé, l'équipe de M. Takeshita est au milieu d'un véritable champ de mines.

◆ Parizeau

tant ». « Est-ce que le véritable M. Bourassa pourrait se manifester ? » lance-t-il.

Pour Jacques Parizeau, les anglophones du Québec, frustrés par la loi 178, ont trouvé des appuis grandissants chez les anglophones des autres provinces, ce qui entraîne une résistance accrue aux accords du Lac Meech. « Ces appuis prennent la forme d'une demande de supprimer la clause nonobstant parce que le Québec s'est en servi à l'égard des anglophones. Encore une fois on veut remettre le Québec à sa place ».

« Le discours du Trône de lundi reflétait cette demande, ajoute-t-il, et le « peut-être » de Robert Bourassa mardi a ouvert la voie à la charge de M. Mulroney. D'où le changement de cap de M. Bourassa jeudi : il nous apprend tout à coup que l'accord du Lac Meech offre moins de protection culturelle pour le Québec que la clause nonobstant, alors que selon lui l'accord devait assurer cette protection pour des générations ».

Pour Jacques Parizeau, Robert Bourassa s'achemine petit à petit vers un cul-de-sac politique et ne fait que renforcer les politiques du gouvernement fédéral. « Il va falloir cesser de rêver à la survivance et apprendre à vivre ».

Le chef du Parti québécois ne s'est pas montré étonné de la charge virulente de Brian Mulroney jeudi, qui déclarait que la Constitution canadienne ne valait pas le papier sur lequel elle est écrite.

Mais pour Jacques Parizeau, il n'est pas évident que le Québec puisse conserver la clause nonobstant si les autres provinces y renoncent (dans le cas où sept provinces sur dix représentant plus de 50 % de la population décident de retirer la clause). Jacques Parizeau rappelle que plusieurs juristes et constitutionnalistes ne s'entendent pas sur la question. « Sans doute que le Québec aurait le droit de se retirer, mais ce n'est pas évident. Le Québec aurait un droit de retrait, pas un droit de veto. Et ce qui est certain, c'est que dans le contexte actuel il ne faut surtout pas renoncer aux éléments de protection qu'il nous reste ».

8 avril par la PC et l'AP

- 1986: attentat à la voiture piégée à Beyrouth-est: 10 morts, 25 blessés.
 - 1985: Mikhail Gorbachev accepte le principe d'un sommet soviéto-américain, proposé par le président Reagan, et annonce un moratoire jusqu'en novembre sur le déploiement des missiles SS-20 en Europe.
 - 1984: la Chine et le Vietnam s'accusent réciproquement de provocations à leur frontière.
 - 1983: on apprend qu'Israël et l'OIP se seraient mis d'accord pour échanger huit prisonniers israéliens contre plus de 6,000 Palestiniens.
 - 1979: une violente tempête fait 13 victimes dans le Sud-Ouest de l'Ontario.
 - 1977: malgré l'opposition des États-Unis, Bonn approuve une licence d'exportation de matériaux nucléaires à destination du Brésil.
 - 1974: Hank Aaron brise le record de Babe Ruth de 715 coups de circuit en carrière, devant 50,000 fans à Atlanta.
 - 1973: mort du peintre, dessinateur, graveur et sculpteur espagnol Pablo Picasso, né en 1881.
 - 1970: attaque de l'aviation israélienne sur Bah-el-Bakr, Égypte: 30 écoliers tués et 70 blessés parmi la population civile.
 - 1962: les Français approuvent par référendum les accords d'Evian sur l'Algérie.
 - 1958: le président Eisenhower propose la création d'équipes d'inspection pour contrôler une interdiction des essais atomiques.
 - 1954: une collision en plein ciel à Moose Jaw entre un appareil North Star des Trans-Canada Airlines et un avion d'entraînement des Forces armées canadiennes fait 36 morts.
 - 1946: dernière réunion de la Ligue des nations.
 - 1941: le boxeur Joe Louis met hors-combat Tony Musto en neuf rounds lors d'un combat de championnat des lourds à Saint-Louis.
 - 1939: le roi Zog Ier d'Albanie est obligé de fuir Tirana devant l'invasion italienne.
 - 1919: l'Armée rouge pénètre en Crimée.
 - 1915: le gouvernement de l'Ontario crée une commission chargée de contrôler la distribution de l'alcool.
 - 1913: réunion de la première assemblée parlementaire chinoise.
 - 1907: la France et la Grande-Bretagne signent une convention qui confirme l'indépendance du Siam (Thaïlande).
 - 1902: la Russie et la Chine parviennent à un accord sur l'évacuation de la Mandchourie.
 - 1875: formation des Territoires du Nord-Ouest.
 - 1874: fondation de la Caraqueet Railway Company au Nouveau-Brunswick.
 - 1838: début du service des paquebots transatlantiques mus à la vapeur.
 - 1801: premier aqueduc de Montréal.
- Il s'agit de 8 avril: L'auteur, compositeur et chanteur belge Jacques Brel (1929-1978); le ténor italien Franco Corelli; le receveur de baseball Gary Carter; le chanteur Julian Lennon.

WEEK-END

SAMEDI

Ce soir à 20 h 30, *Canto Tumulán*, spectacle du groupe salvadorien Farabundo Martí, au Caf'tiers (4837, av. du Parc, Mt), 270-5336.

Aujourd'hui, de 10 h 30 à 16 h 30, les petits frères des Pauvres organisent un bazar à la boutique des petits frères (1457 Gilford, Mt), 527-8653.

L'association du diabète vous invite à une soirée musicale pour la clôture de sa campagne de levée de fonds à l'auditorium du collège Macdonald Cartier (741, chemin Chamblay, St-Hubert), ce soir à 20 h 30. Réserv. : 449-0277.

Mini-conférence intitulée: *La vaccination - prévenir au lieu de guérir*, le samedi 8 avril (10 h 30), mardi 11 avril (14 h) et jeudi 13 avril (14 h), à la bibliothèque municipale de St-Léonard (8420, boul. Lacordaire), 328-8585.

Le samedi 15 avril: *Souper fraternel végétarien* à 17 h 30, à l'Institut de yoga intégral (5425, av. du Parc, Mt), 271-1633.

L'Association québécoise de la métamorphose vous invite tous les samedis matins à 10 h au Restaurant le Commensal (coin St-Denis, Sherbrooke), afin de vous initier à la technique de la métamorphose. 270-1359 ou 733-4383.

Le Collège Marie-Victorin vous offre une session de formation sur le rôle du gestionnaire, les 25, 26 et 27 avril de 9 h à 16 h 30, à l'hôtel La Citadelle (410 Sherbrooke ouest, Mt), inscription avant le 14 avril au 325-0150, poste 2246.

Info-sida, du lundi au vendredi de 9 h à 18 h, 282-9888.

L'Association des familles Michaud Inc. vous invite à une réunion le samedi 22 avril à 13 h 30 au local de la Fédération des familles-souche québécoises, 1945 rue Mullins (méto Charlevoix) à Pointe-Saint-Charles. 465-4654 (Paul Michaud).

Soirées-rencontres pour gens seuls (28 ans et plus), tous les vendredis et samedis à compter de 21 h, avec musique et danse, au Le Complice (7243 St-Hubert, Mt), 954-1358.

DIMANCHE

Les mardi 11, 18 et 25 avril, de 19 h à 21 h 30, au Centre St-Pierre (1212 Panet, Mt), M. André Beauchamp animerà 3 rencontres sur: *L'Écologie, une question éthique*. 524-3561, poste 303.

Aujourd'hui à 14 h, conférence-rencontre avec Jo Lechay et Eugène Lion à l'occasion de la présentation du spectacle *Affamée*, au Plateau Mont-Royal (465, av. du Mont-Royal), 872-2266.

Au Conservatoire de musique du Québec à Montréal, assemblée générale de tous les anciens, aujourd'hui à 15 h, en la salle Gabriel Cusson (100 Notre-Dame est).

L'Association des familles Poitras de Montréal invite tous les descendants et alliés de Jean Poitras au lancement de la biographie de leur ancêtre, le samedi 15 avril, à la paroisse St-Simon-Apôtre (8900 de Reims, Mt), 389-1708.

Le lundi 10 avril de 9 h à 11 h 30, La Marie Debout (562 Leclaire, Mt) vous invite à un déjeuner-causerie sur le thème: *Les camps familiaux*. 255-1304.

Aujourd'hui à 14 h, conférence intitulée: *Apprendre après 50 ans: un geste de santé et d'autonomie*, à la Bibliothèque municipale de St-Léonard (8420, boul. Lacordaire), 328-8585.

Le mardi 11 avril et les 4 mardis suivants de 14 h à 16 h 30 au Centre St-Pierre (1212 Panet, Mt), session sur les besoins spirituels des aînés animés par Marie Serraiello. 524-3561, poste 303.

Parrainage civique de l'Est de l'île de Montréal Inc. (5852 de Marseille, Mt) à un besoin urgent de bénévoles pour venir en aide aux gens atteints de déficience mentale. 255-1054.

Le Centre pour les victimes d'agression sexuelle de Montréal recrute des femmes consciencieuses et bilingues pour travailler à titre de bénévoles sur la ligne d'urgence qui opère 24 heures par jour, 7 jours par semaine. Session de formation les 14, 15, 16 et 22 avril. 934-4504.

Si vous avez des questions sur la loi de l'Assurance-chômage ou des problèmes avec vos prestations vous pouvez nous rejoindre du lundi au jeudi, de 10 h à midi et de 13 h à 16 h, au 521-3283 ou au 1691 Pie IX, local s-15, au sous-sol.